

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1982

29 juillet 2014

SOMMAIRE

AGR Trading (Lux) SICAV/SIF	95100	Hime Holding 3 S.A.	95093
AG S.A.	95104	HM Luxembourg	95094
Airfield S.A.	95136	Holmby Investments S.A.	95092
Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF	95098	HTF US Life 2 S.à r.l.	95097
Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF	95099	HVS Grayfield S.à r.l.	95092
Alysea Luxembourg Les Services S.A.	95136	Iberian Capital III SICAR	95095
Amelia Finco S.à r.l.	95100	Incubation Capital S.à r.l.	95101
Archidis S.à r.l.	95090	I-Space S.à r.l.	95097
Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l.	95101	Kabamba S.à r.l.	95093
Aventura S.à r.l.	95102	Kam Credit Investors 3 S.à r.l.	95114
Ayxis S.A.	95094	Kamiko Invest SPF S.A.	95117
Beauty & Design-Nails s. à r.l.	95099	Kunstkammer Corporation S.à r.l.	95105
Bellion & Schmit S.à r.l.	95104	Landscape Assets S.A.	95095
Berwand S.A.	95096	Ilemri GmbH	95135
Blackstone Lux S.à r.l.	95103	Logisys S.A.	95133
Born RCG Re SCA	95101	Mandataria Finance S.A.	95091
Bridel Invest S.A.	95095	Mania Investments SCSp	95119
Conrent Invest S.A.	95097	Mirad Systems S.A.	95092
Corps des Sapeurs-Pompiers Volontaires Kehlen-Olm - association sans but lucratif	95104	MKS Investments Italia S.à r.l.	95103
Eaton Park Investments Sarl	95102	Nicanni International S.A.	95130
Einstein Investments Sarl	95102	NorthStar Luxembourg Holdings S.à r.l.	95120
Energ Trans S.à r.l.	95103	Poissonnerie La Méditerranée Differdange S.à r.l.	95093
FS Invest S.à r.l.	95109	TAS, Trade and Supply Gesellschaft für in- ternationalen Handel und Versorgung m.b.H.	95098
GACEREF Luxco Netherlands S.à r.l.	95090	Trascandia S.A.	95096
Global Value & Growth	95090	UBS (Luxembourg) S.A.	95099
Gramimmo S.A.	95091	Wacapou Leasing S.A.	95094
Haken S.A.	95091	Willow Tree S.à r.l.	95096
Hambleton Hall S.A.	95091	Winward International Spf S.A.	95098
		Zara Luxembourg S.A.	95100

GACEREF Luxco Netherlands S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.

R.C.S. Luxembourg B 159.027.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 24 avril 2014 que:

- les démissions de Messieurs Benoit BAUDUIN et Patrick MOINET, gérants de la Société ont été acceptées avec effet immédiat;

- Madame Jennika Temisa Enetiagi LINDHOLM, née le 16 mars 1981 à Berlin, Allemagne, résidant au 18, rue Marie de Zorn, L-2764 Luxembourg a été nommée gérant de classe A de la Société avec effet immédiat et ce, pour une durée indéterminée;

- Monsieur Kemal AKYEL, né le 2 juin 1977 à Beringen, Belgique, résidant au 6, De Blauken, B-3583 Beringen a été nommé gérant de classe B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mai 2014.

Référence de publication: 2014072179/19.

(140085097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Global Value & Growth, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, Place de la Gare, Centre Europe.

R.C.S. Luxembourg B 148.922.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires, tenue au siège social de la société, 5, place de la gare, L-1616 Luxembourg, le 22 avril 2014 à 14h00

Il résulte dudit procès verbal que:

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection des Administrateurs pour un nouveau mandat d'un an.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit et est élu jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale:

- M. Steffen Rønn JENSEN, Président et Administrateur,

6, Boulevard du Jardin Exotique, MC-98000 Monaco.

- M. Marten Adriaan LANTING, Administrateur,

8, Avenue des Ligures, MC-98000 Monaco.

- M. Jakob KJELGAARD, Administrateur,

10, Rue Mathias Perrang, L-8160 Bridel.

- Après délibération, l'Assemblée a approuvé la réélection de H.R.T. Révision S.A., comme Réviseur d'Entreprises, jusqu'à la date de la prochaine Assemblée Générale Statutaire.

Luxembourg, le 19 Mai 2014.

Pour extrait conforme

Jean-Marc-Delmotte

Mandataire

Référence de publication: 2014072188/25.

(140084364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Archidis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.993.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mai 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014073539/10.

(140086494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Haken S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 30, Gruuss-Strooss.
R.C.S. Luxembourg B 104.991.

Les comptes annuels au 31.12.13 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072200/9.

(140084484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

**Hambleton Hall S.A., Société Anonyme,
(anc. Mandataria Finance S.A.).**

Siège social: L-2450 Luxembourg, 17, boulevard Roosevelt.
R.C.S. Luxembourg B 59.019.

- Constituée suivant acte reçu par Me Robert SCHUMAN, notaire de résidence à L-DIFFERDANGE, en date du 29 avril 1997, publié au Mémorial, recueil Spécial C n° 410 du 29 juillet 1997;
- Statuts modifiés pour la dernière fois par-devant Me Emile SCHLESSER, notaire de résidence à L-LUXEMBOURG, en date du 17 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil Spécial C n° 301 du 7 février 2013.

Il résulte du procès verbal de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue à Luxembourg en date du 14 mai 2014, que la décision suivante a été prise à l'unanimité des voix:

- Le siège social de la société HAMBLETON S.A. est transféré du 223, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg au 17, boulevard Roosevelt, L-2450 Luxembourg, à compter du 14 mai 2014.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Pour la société HAMBLETON HALL S.A.
FIDUCIAIRE FERNAND FABER

Référence de publication: 2014072201/18.

(140085222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Gramimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37C, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 162.973.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 15 mai 2014

En date du 15 mai 2014, l'actionnaire unique de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Monsieur Olivier HAMOU, né le 19 décembre 1973 à Levallois-Perret, France, résidant professionnellement à l'adresse suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que nouvel administrateur de la Société avec effet au 15 mai 2014 et ce pour une durée déterminée expirant lors de la prochaine assemblée générale annuelle de la Société appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014.

Le Conseil d'administration est désormais composé de la manière suivante:

Monsieur Jean-Marc UEBERECKEN, administrateur
Monsieur Olivier HAMOU, administrateur
Madame Anne Catherine GRAVE, administrateur
Madame Catherine KOCH, administrateur

Extrait des résolutions circulaires prises par le conseil d'administration de la Société en date du 20 mai 2014

En date du 20 mai 2014, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Catherine KOCH, administrateur de la Société, en tant que président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle de la Société appelée à délibérer sur les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Pour GRAMIMMO S.A.
Signature

Référence de publication: 2014072192/27.

(140084375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Holmby Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 44, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 160.096.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 5 mai 2014 à 15h30

Au terme de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 5 mai 2014 au siège social de la Société, il a été décidé:

- D'accepter la démission de Monsieur Andrea Castaldo demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat;
- D'accepter la démission de Monsieur Sébastien Schaack demeurant professionnellement au 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat;
- De nommer comme nouveau administrateur, avec effet immédiat, Monsieur Grégory Centurione demeurant professionnellement au 89 A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, son mandat expirera lors de l'assemblée général ordinaire qui se tiendra en 2018;
- De nommer comme nouveau administrateur, avec effet immédiat, Madame Annick Mayon, demeurant professionnellement au 89 A, rue Pafebruch, L-8308 Capellen, son mandat expirera lors de l'assemblée général ordinaire qui se tiendra en 2018;
- De transférer le siège social de la Société du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg vers le 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014072199/23.

(140084718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

HVS Grayfield S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 169.713.

Les comptes annuels pour la période du 13 juin 2012 au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 mai 2014.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2014072223/13.

(140084327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Mirad Systems S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6832 Betzdorf, 9, rue Pierre Werner.
R.C.S. Luxembourg B 184.750.

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 19.05.2014, 15.00 Uhr abgehalten am Gesellschaftssitz

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Das geschäftsführende Verwaltungsratsmitglied MMS Mercury Management Services S.A., 1840 Luxembourg, vertreten durch Herrn Stefan Schleimer, wird von seinem Amt abberufen.
- 2) Das Verwaltungsratsmitglied MMS Mercury Management Services S.A., 1840 Luxembourg, vertreten durch Herrn Stefan Schleimer, wird von seinem Amt abberufen.
- 3) Zum Verwaltungsratsmitglied wird ernannt, Frau Katharina Ursula Reindl, geboren am 14.01.1961 in Gais, Schweiz, wohnhaft Gaiserau 27, 9056 CH-Gais bis zur ordentlichen Generalversammlung, die im Jahre 2019 stattfinden wird.

Betzdorf, den 19.05.2014.

Die Versammlung

i.V. Poignand

Référence de publication: 2014073477/18.

(140085356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Hime Holding 3 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.

R.C.S. Luxembourg B 180.669.

Extract of the circular resolutions of the board of directors

The Board of Directors acknowledges the resignation of Mr Richard Dorman as from May 13, 2014.

The Board of Directors decides to appoint with effect May 16, 2014, Mr Dan Schweizer (born on January 18, 1966 in Haifa (Israel) with professional address on Junghofstrasse 22, D-60311 Frankfurt am Main, (Germany) a provisional basis as Director until the next General Meeting of Shareholders to be held in 2014.

Version française

Le Conseil d'Administration prend connaissance de la démission de M. Richard Dorman à partir du 13 mai 2014.

Le Conseil d'Administration décide de nommer, avec effet au 16 mai 2014, M. Dan Schweizer (né le 18 Janvier 1966 à Haifa (Israël) avec adresse professionnelle au Junghofstrasse 22, D-60311 Frankfurt am Main, (Allemagne) à titre provisoire en tant qu'Administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2014.

Pour copie certifiée conforme

FIDUPAR

Signatures

Mandataire

Référence de publication: 2014072210/21.

(140085158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Kabamba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 38, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 134.527.

Je soussignée Madame NGA MVONDO OWONA LAURENTINE gérante de la société Kabamba Sarl, demande une modification d'adresse du siège qui se trouve dorénavant au 38, rue du Brill L-4041 ESCH/ALZETTE.

KABAMBA sarl

38, rue du Brill

L-4040 Esch-Sur-Alzette

Signature

Référence de publication: 2014073451/13.

(140084855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Poissonnerie La Méditerranée Differdange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4660 Differdange, 4, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 33.777.

CLÔTURE DE LIQUIDATION*Extrait*

Par jugement rendu en date du 30 janvier 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, Sixième Chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Madame le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en ses conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

La société à responsabilité limitée POISSONNERIE LA MEDITERANNEE DIFFERDANDE s.à.r.l, ayant eu son siège social a L-4660 DIFFERDANGE, 4, rue Michel Rodange, de fit inconnue à cette adresses, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de et à Luxembourg sous le numéro R.C.S. B 33 777

Ce même jugement a mis les frais à la charge du trésor.

Pour extrait conforme

Maître Philippe GODEBERT

Le liquidateur

Référence de publication: 2014073494/20.

(140085870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

HM Luxembourg, Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 18.000,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 175.605.

—
Extrait des résolutions prises par les associés de la Société en date 20 mai 2014

En date du 20 mai 2014, les associés de la Société ont pris la résolution suivante:

- de nommer Madame Catherine KOCH, née le 12 février 1965 à Sarreguemines, France, ayant comme adresse professionnelle la suivante: 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg; en tant que nouveau gérant B de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé comme suit:

- Monsieur Johan RUNDERKAMP, gérant A
- Monsieur Pierre-Jean OGER, gérant A
- Monsieur Mark PALMQUIST, gérant B
- Madame Catherine KOCH, gérant B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

HM Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2014072211/22.

(140084983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Wacapou Leasing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.849.

—
Extrait des Résolutions Prises par l'Actionnaire Unique à Luxembourg en date du 12 mai 2014

Il résulte des résolutions prises par l'Actionnaire unique dans le cadre de l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2013 que:

L'Actionnaire unique a décidé de reconduire:

Natixis Trust, société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 51 Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 35.141, dûment représentée par son représentant permanent Madame Evelyne Etienne, ayant son adresse professionnelle au 51, Avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg, dans ses fonctions d'Administrateur Unique ainsi que:

Deloitte S.A., établie et ayant son siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 67.895 dans ses fonctions de Réviseur d'entreprises

jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de la société au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mai 2014.

Référence de publication: 2014073426/21.

(140085974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Ayxisis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 18, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 142.235.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2014073554/11.

(140087019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Iberian Capital III SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 140.048.

Par décision du conseil de gérance de Iberian Capital III agissant en qualité d'associé gérant commandité de la Société, prise en date du 22 mai 2014, il a été décidé de transférer de le siège social de la Société du 19-21 Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, au 20, Rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Iberian Capital III

Associé / gérant commandité de la Société

T. Dewé

Manager B

Référence de publication: 2014072226/16.

(140085288) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Landscape Assets S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 129.057.

EXTRAIT

Les actionnaires ont pris lors de l'assemblée générale extraordinaire en date du 21 mai 2014 les résolutions suivantes:

- Monsieur Karim VAN DEN ENDE est révoqué de son mandat d'administrateur et d'administrateur-délégué de la Société avec effet immédiat; et

- Maître Alexandre CHATEAUX, Avocat à la Cour, né le 8 août 1979 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au 60, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) est nommé aux fonctions d'administrateur unique de la Société avec effet immédiat pour une durée illimitée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072291/16.

(140084270) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Bridel Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8124 Bridel, 15, rue des Carrefours.

R.C.S. Luxembourg B 129.655.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 15 mai 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

- société BRIDEL INVEST S.A., avec siège social à L-8124 Bridel, 15, Rue des Carrefours, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita Lecuit, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 6 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2014073479/22.

(140085930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Trascandia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 26, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 172.651.

AUSZUG

Es geht aus dem Protokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 27. Mai 2013 hervor dass:

Die Generalversammlung beschliesst die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder zu erneuern für ein Jahr:

Herr Dag Ringdal, geboren am 09.09.1967 in Baerum (Norwegen), wohnhaft am Wenkel 25, L-8085 Bertrange,

Herr Per Werner Madsen, geboren am 8. Februar 1942 in Oslo (Norwegen), wohnhaft in Stranden 51, 0250 Oslo (Norwegen),

Herr Thomas Føyen, geboren am 21. Dezember 1967 in Baerum (Norwegen), wohnhaft in Lilla Froens vei 6C, 0371 Oslo (Norwegen).

Ihre Mandate enden während der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2014.

Die Generalversammlung beschliesst das Mandat vom Abschlussprüfer zu erneuern für drei Jahre:

Fidu-Concept Sàrl, mit Sitz am 36, avenue Marie-Thérèse, L-2132 Luxembourg, eingeschrieben im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B38136.

Sein Mandat endet während der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2016.

Für gleichlautenden Auszug

Référence de publication: 2014073350/21.

(140086134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Willow Tree S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 107.204.

Statuts coordonnés, suite à de l'assemblée générale extraordinaire reçue par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch/Alzette, en date du 12 décembre 2013 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 janvier 2014.

Francis KESSELER

NOTAIRE

Référence de publication: 2014073498/13.

(140085643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Berwand S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8077 Bertrange, 91, rue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 56.794.

Extrait de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 24 juin 2013

L'assemblée décide:

- de renouveler les mandats d'administrateur de Madame Janine Troupin et de Monsieur Laurent Bronchain pour une période de six ans.

- de nommer au poste d'administrateur pour une période de six ans la société Montorge Sàrl, ayant son siège social au 91, rue de Luxembourg, L-8077 Bertrange, Luxembourg, enregistrée au RCS Luxembourg sous le numéro B57668, représentée par Madame Janine Troupin, domiciliée 84, chemin des Amandiers, CH-1950 Sion, Suisse.

- de ne pas nommer de délégué à la gestion journalière.

- de réélire Madame Françoise Bronchain en qualité de commissaire aux comptes pour une période de six ans.

Tous ces mandats prendront fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire de 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un administrateur

Référence de publication: 2014073583/20.

(140086533) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

HTF US Life 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 30.000,00.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 169.489.

B169489 - L130145557

RECTIFICATIF

Extrait

Cet extrait remplacera la précédente version déposée le 22/08/2013

Il résulte d'un contrat de cession de parts sociales en date du 31 janvier 2013 entre la société HTF US LIFE 2 GmbH & Co. KG GmbH, inscrite au Handelsregister des Amtsgerichts Hamburg sous le numéro HRB114996, ayant son siège social au Gorch-Fock-Wall 3, 20354, Hamburg, Allemagne, d'une part, et la société HTF US LIFE 2 VENTURES S.à r.l., société à responsabilité limitée, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 169.488, ayant son siège social au 6 rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, d'autre part, que HTF US LIFE 2 GmbH & Co. KG GmbH a cédé une part sociale détenue dans la Société à la société HTF US LIFE 2 VENTURES S.à r.l., avec effet au 31 décembre 2012.

En conséquence, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

29 999 parts sociales détenues par HTF US LIFE 2 GmbH & Co. KG GmbH;

1 part sociale détenue par HTF US LIFE 2 VENTURES S.à r.l

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Fait à Luxembourg, le 21 mai 2014.

Référence de publication: 2014072222/25.

(140084337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

I-Space S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2646 Luxembourg, 8, rue CM SPOO.
R.C.S. Luxembourg B 165.013.

Je soussigné, Senhadji Tewfik, Gérant de la société i-Space sarl, déclare transférer le siège de la société à l'adresse suivante:

8, rue CM SPOO, Luxembourg (L-2546)

Fait à Luxembourg, le 22.05.2014.

T. SENHADJI

Gérant

Référence de publication: 2014073474/13.

(140085374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Conrent Invest S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 170.360.

Extrait des résolutions écrites prises par les administrateurs de la Société en date du 19 décembre 2013

En date du 19 décembre 2013, les administrateurs de la Société ont décidé de nommer Monsieur Dirk VAN DAELE, administrateur A de la Société, en tant que président du conseil d'administration de la Société avec effet immédiat et ce pour la durée du mandat de Monsieur Dirk VAN DAELE en tant qu'administrateur A, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

Conrent Invest S.A.

Signature

Référence de publication: 2014073630/16.

(140086975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Winward International Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 69.114.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2014

L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de:

- Monsieur Gilles JACQUET, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg,
- Monsieur Pieter VAN NUGTEREN, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg
- Lux Business Management S.à.r.l., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Christian KNAUFF, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

L'Assemblée renouvelle également le mandat de commissaire aux comptes de CO-VENTURES S.A., ayant son siège social 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2014.

Luxembourg, le 20 mai 2014.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2014073432/23.

(140085537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

TAS, Trade and Supply Gesellschaft für internationalen Handel und Versorgung m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 40.299.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement rendu en date du 15 mai 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, déclare closes par liquidation les opérations de liquidation de la société TAS, Trade and Supply Gesellschaft für Internationalen Handel und Versorgung mbH.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2014073496/18.

(140085939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 149.294.

—
Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014073510/13.

(140086424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

UBS (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 11.142.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 4 mars 2014

En date du 4 mars 2014, le conseil d'administration de la Société a pris la résolution de renouveler le mandat d'ERNST & YOUNG, réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société tenue en date du 12 mai 2014

En date du 12 mai 2014, l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société a pris la résolution de renouveler les mandats des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui statuera sur l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015:

- Monsieur Jakob STOTT, administrateur et président
- Monsieur René MOTTAS, administrateur
- Monsieur Thomas WELS, administrateur
- Monsieur Francesco GRANA, administrateur

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 mai 2014.

UBS (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2014073391/25.

(140085777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Algebris (Luxembourg) S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 149.294.

Extrait des décisions prises en Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société tenue le 12 mai 2014

Il a été décidé comme suit:

- de renouveler le mandat du Réviseur d'entreprise de la Société pour un terme expirant à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2015.

Le Réviseur d'entreprise de la Société est:

dénomination ou raison sociale

KPMG AUDIT S.à r.l.

Luxembourg, le 12 mai 2014.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014073509/18.

(140086423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Beauty & Design-Nails s. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4463 Soleuvre, 1, rue Prince Jean.
R.C.S. Luxembourg B 135.442.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PROCOMPTA-LUX SARL

Signature

Référence de publication: 2014073580/11.

(140087032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Zara Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 49.966.

—

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire annuelle le 25 avril 2014

L'assemblée générale a renouvelé les mandats suivants pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 janvier 2015:

1. Monsieur Ramón Reñon Tuñez, demeurant à Lgar. Mondego Trasin, Sada, 10, La Coruna, Espagne, administrateur de la Société;

2. Monsieur Abril Abadin, demeurant à Commandante Fontanes, 3-5° A, La Coruna, Espagne, administrateur de la Société;

3. Monsieur José Manuel Romay de la Colina, demeurant à Rua Do Castro 5-2, Betanzos, La Coruna, Espagne, administrateur de la Société;

4. Monsieur Alvaro Cañete Diaz, demeurant à Urb. Icaria III, Rua Apolo 3, 15172, Oleiros (A Coruña) Espagne, administrateur de la Société;

L'assemblée générale a décidé de nommer la société DELOITTE AUDIT, ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-67895; en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en relation avec les comptes de l'exercice se clôturant au 31 janvier 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 Mai 2014.

Référence de publication: 2014073440/24.

(140085564) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

AGR Trading (Lux) SICAV/SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 153.368.

—

Les comptes annuels et l'affectation du résultat au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco Fund Services (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2014073529/13.

(140086425) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Amelia Finco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 179.248.

—

Il est à noter que:

- l'adresse professionnelle du gérant Marielle Florence Stijger est au 2, Rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, Luxembourg et;

- l'adresse professionnelle du gérant Michael Martin Furth est au 133, Fleet Street, GB-EC4A 2 BB Peterborough Court, Londres, Royaume-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Marielle Stijger

Gérant

Référence de publication: 2014073513/17.

(140086860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Incubation Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 176.174.

—
EXTRAIT

Il résulte de la décision écrite de l'associé unique de la société INCUBATION CAPITAL S.à r.l. (la "Société") datée du 24 avril 2014 que l'associé unique de la Société a décidé de nommer M. Andrei Radu, demeurant au 80, avenue, Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, en tant que gérant de classe B de la Société et ce, pour une durée indéterminée.

Le conseil de gérance se compose désormais comme suit, tous les gérants étant nommés pour une durée illimitée

Gérants de classe A:

M. Christian Wipf

M. Claude Radoux

Gérants de classe B:

Mme Noeleen Goes-Farrell

M. Andrei Radu

Il est encore à noter que l'adresse professionnelle de Mme Noeleen Goes-Farrell est désormais au 35a, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 mai 2014.

Pour la Société

Patrick REUTER

Référence de publication: 2014073450/25.

(140084497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 mai 2014.

Asia Pacific Investment Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 2, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 138.470.

—
Les comptes annuels au 30 septembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 Mai 2014.

Francesco PIANTONI / Elena TOSHKOVA

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2014073518/12.

(140086362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Born RCG Re SCA, Société en Commandite par Actions.

Capital social: USD 4.486.056,00.

Siège social: L-4243 Esch-sur-Alzette, 97, rue Jean-Pierre Michels.

R.C.S. Luxembourg B 57.845.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 21 mai 2014

L'Assemblée a pris la résolution suivante:

- L'Assemblée décide de nommer comme Réviseur d'entreprises agréé PricewaterhouseCoopers S.à r.l. ayant son siège social au 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2015 devant statuer sur les comptes de l'exercice 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2014073570/17.

(140087030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Eaton Park Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 129.941.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 15 mai 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

- société EATON PARK INVESTMENTS S.à.r.l, avec siège social à L-2551 Luxembourg, 41, rue Avenue du X Septembre, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita Lecuit, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 6 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2014073487/22.

(140085934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Einstein Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 129.939.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE*Extrait*

Par jugement rendu en date du 15 mai 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

- société EINSTEIN INVESTMENTS S.à.r.l, avec siège social à L-2551, 41, Avenue du X Septembre, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita Lecuit, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 6 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2014073488/22.

(140085922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Aventura S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4011 Esch-sur-Alzette, 81, rue de l'Alzette.

R.C.S. Luxembourg B 167.475.

—
Les comptes annuels du 01/01/2013 au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014073552/10.

(140086345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Energio Trans S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen, 1, rue Belle-Vue.

R.C.S. Luxembourg B 129.768.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 15 mai 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

- Société ENERGO TRANS S.à.r.l, avec siège social à L-7516 Rollingen/Mersch, 1, rue de Belle-Vue, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita Lecuit, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 6 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2014073489/22.

(140085936) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

MKS Investments Italia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.877.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 15 mai 2014, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a en vertu de l'article 203 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, prononcé la dissolution et ordonné la liquidation de la société:

- société MKS INVESTMENTS ITALIA S.à.r.l., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 19, Rue Eugène Ruppert., de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita Lecuit, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cécilia COUSQUER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 6 juin 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2014073491/22.

(140085938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Blackstone Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 79.155.

—
Les comptes annuels de la société Blackstone Lux S.à r.l. au 31/12/2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014073567/10.

(140087377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Corps des Sapeurs-Pompiers Volontaires Kehlen-Olm - association sans but lucratif, Association sans but lucratif.

Siège social: L-8284 Kehlen, 7, rue de Kehlen.
R.C.S. Luxembourg F 6.999.

—
DISSOLUTION

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire des membres du 13 février 2014.

Première résolution

L'assemblée constate que plus de deux tiers des membres sont présents et qu'en conséquence l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, conformément aux dispositions légales et statutaires.

L'assemblée a décidé à l'unanimité la dissolution du "Corps des Sapeurs-Pompiers Kehlen-Olm - association sans but lucratif". L'assemblée nomme Monsieur Jorge DOS SANTOS, employé, domicilié à 47, am Duerf, L-8289 KEHLEN, portugais, comme liquidateur qui prendra toutes les dispositions nécessaires pour cette tâche.

Deuxième résolution

Les biens sont affectés au "Corps des Sapeurs-Pompiers de la Commune de Kehlen -association sans but lucratif".

Olm, le 13 février 2014.

Pour extrait conforme

Corps des Sapeurs-Pompiers Kehlen-Olm - association sans but lucratif
SCHREINER / RECH

Référence de publication: 2014073486/23.

(140086218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 mai 2014.

Bellion & Schmit S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8267 Mamer, 2, rue Sigefroi.
R.C.S. Luxembourg B 157.920.

—
EXTRAIT

Il résulte des cessions de parts sociales datant du 22 mai 2014, que les deux associés suivants:

1. Monsieur Joseph BELLION demeurant à L-8267 MAMER a cédé 1.550 parts sociales qu'il détient dans la société BELLION & SCHMIT S.à r.l.

2. Madame THIES Yvette demeurant à L-8267 MAMER a cédé 1.550 parts sociales qu'elle détient dans la société BELLION & SCHMIT S.à r.l.

soit un total de 3.100 parts sociales à Monsieur Nick BELLION, demeurant à L-8212 MAMER

Après ladite cession, avec effet au 1^{er} janvier 2014, la répartition des parts sociales se présente de la manière suivante:

BELLION Joseph	3.100 parts sociales
THIES Yvette	3.100 parts sociales
SCHMIT Gérard	3.100 parts sociales
BELLION Nick	3.100 parts sociales

Mamer, le 22 mai 2014.

Pour BELLION & SCHMIT S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2014073582/22.

(140086601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

AG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 125.426.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014073526/9.

(140086769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Kunstkammer Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 149.770.

In the year two thousand and fourteen,
on the fourteenth day of May.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

1) Mr Axel Peter Germain VERVOORDT, born in Wilrijk (Belgium), on 29 June 1947, residing at 2970 's Gravenwezel, Sint Jobsteenweg 64, Belgium;

2) Mr Boris Axel Josef Elisabeth VERVOORDT, born in Kapellen (Belgium), on 25 January 1974, residing at 2000 Antwerpen, Pelgrimsstraat 6, Belgium, and

3) Mr Richard Peter-Paul Josef Godelief VERVOORDT, born in Antwerpen (Belgium) on 2 June 1977, residing at 2970 Schilde, Bethanielei 83, Belgium,

all here represented by:

Mr François MANTI, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of three (3) proxies given to him under private seal.

Said proxies, signed ne varietur by the proxy holder of the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The prenamed appearing persons are the sole shareholders (the "Shareholders") of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Kunstkammer Corporation S.à r.l.", (the "Company") with registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149 770, and with a subscribed capital of twelve million three hundred thirty-eight thousand six hundred eighty-nine euro and ninety-eight cents (12'338'689,98 EUR), incorporated formerly in Liechtenstein, under the laws of Liechtenstein, the registered office and principal establishment of which were transferred to Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg, pursuant to a notarial deed enacted on 10 November 2009, which deed has been regularly published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 05 January 2010, under number 19 and page 869. The articles of association of the Company have never been amended since its transfer of said registered office.

The appearing persons representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholders RESOLVE to suppress in Article SEVEN (7) of the Company's Articles of Association, the reference to the existing Class A and Class B shares and as such all conditions, rights and privileges attached to both such Classes Shares, without however issuing new shares nor cancelling any existing shares.

Henceforth the corporate subscribed share capital shall be set at twelve million three hundred thirty-eight thousand six hundred eighty-nine euro and ninety-eight cents (12'338'689,98 EUR) to be divided into one billion two hundred thirty-three million eight hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-eight (1'233'868'998) ordinary shares having each a par value of one euro cent (0,01 EUR).

The one billion two hundred thirty-three million eight hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-eight (1'233'868'998) ordinary shares are held by the current shareholders as follows:

(i) Mr Axel Peter Germain VERVOORDT, prenamed, holds one billion two hundred thirty-three million eight hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-eight (1'233'868'998) usufruct shares ("parts sociales en usufruit");

(ii) Mr Boris Axel Josef Elisabeth VERVOORDT, prenamed, six hundred sixteen million nine hundred thirty-four thousand four hundred ninety-nine (616'934'499) title (bare) ownership shares ("parts sociales en nue-propriété", and

(iii) Mr Richard Peter-Paul Josef Godelief VERVOORDT, prenamed, six hundred sixteen million nine hundred thirty-four thousand four hundred ninety-nine (616'934'499) title (bare) ownership shares ("parts sociales en nue-propriété").

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to increase the Company's subscribed share capital to the extent of one million two hundred sixty-nine thousand hundred ninety-three euro and seventeen cents (1'269'193,17 EUR) in order to raise it from its current amount of twelve million three hundred thirty-eight thousand six hundred eighty-nine euro and ninety-eight cents (12'338'689,98 EUR) divided into one billion two hundred thirty-three million eight hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-eight (1'233'868'998) ordinary shares with a par value of one euro cent (0,01 EUR) each to an amount of thirteen million six hundred seven thousand eight hundred eighty-three euro and fifteen cents (13'607'883,15 EUR) to be, after the prementioned capital increase, divided into one billion three hundred sixty million seven hundred eighty-eight thousand three hundred fifteen (1'360'788'315) shares with a par value of one euro cent (0,01 EUR) each.

Third resolution

The Shareholders RESOLVE to issue hundred twenty-six million nine hundred nineteen thousand three hundred seventeen (126'919'317) new additional shares with a nominal value of one euro cent (0,01 EUR) per share.

Subscription - Payment

The hundred twenty-six million nine hundred nineteen thousand three hundred seventeen (126'919'317) new shares are to be subscribed by the current existing shareholder, Mr Axel Peter Germain VERVOORDT, prenamed, in his capacity as "usufructuary" ("usufruitier") of all current issued shares and fully paid up by conversion into capital of an uncontested, current and immediately exercisable claim amounting to at least one million two hundred sixty-nine thousand nine hundred ninety-three euro and seventeen cents (1'269'193,17 EUR) that the same shareholder and subscriber holds against the Company.

Proof of the existence and the value of such contribution has been given to the notary executing this deed by a declaration of the managers of the Company that will remain attached to the present deed.

Thereupon, the Shareholders RESOLVE to accept said subscription and payment and to allot the hundred twenty-six million nine hundred nineteen thousand three hundred seventeen (126'919'317) new shares to the prenamed sole Subscriber.

Following said capital increase, the one billion three hundred sixty million seven hundred eighty-eight thousand three hundred fifteen (1'360'788'315) shares representing the subscribed share capital in an aggregate amount of thirteen million six hundred seven thousand eight hundred eighty-three euro and fifteen cents (13'607'883,15 EUR) are split between the three (3) current existing shareholders as follows:

(i) Mr Axel Peter Germain VERVOORDT, prenamed,

for one billion two hundred thirty-three million eight hundred sixty-eight thousand nine hundred ninety-eight (1'233'868'998) usufruct shares ("parts sociales en usufruit") and for hundred twenty-six million nine hundred nineteen thousand three hundred seventeen (126'919'317) full ownership shares ("parts sociales en pleine propriété");

(ii) Mr Boris Axel Josef Elisabeth VERVOORDT, prenamed,

for six hundred sixteen million nine hundred thirty-four thousand four hundred ninety-nine (616'934'499) title (bare) ownership shares ("parts sociales en nue-propriété", and

(iii) Mr Richard Peter-Paul Josef Godelief VERVOORDT, prenamed,

for six hundred sixteen million nine hundred thirty-four thousand four hundred ninety-nine (616'934'499) title (bare) ownership shares ("parts sociales en nue-propriété").

Fourth resolution

Pursuant to the above share capital increase, article SEVEN (7) OF the Company's Articles of Association is amended and shall henceforth read as follows:

Art. 7. "The subscribed share capital of the Company is fixed at thirteen million six hundred seven thousand eight hundred eighty-three euro and fifteen cents (13'607'883,15 EUR) divided into one billion three hundred sixty million seven hundred eighty-eight thousand three hundred fifteen (1'360'788'315) parts with a par value of one euro cent (0,01 EUR) each, all subscribed and fully paid up (the "Parts").

The Parts may be issued with a share premium and may be issued with a split between bare ownership and usufructuary. In case the Parts are issued with a split between bare ownership and usufructuary the voting rights and the dividend rights will be exercised by the usufructuary only.

The issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

In case of an issue of a share premium, such share premium will be allocated to an unavailable "share premium account", which will constitute a guarantee for third parties in the same way as the share capital. The share premium will only be available in accordance with the Law on Commercial Companies as amended with regards to the reduction of capital or the increase of capital. In case of a decision to convert the share premium into the Company's share capital, such decision will be subject to an approval of a general meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendments of the articles of incorporation.

The board of managers may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue and sale of its parts, which reserves or paid in surplus may be used by the board of managers to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present shareholders' resolution are estimated at approximately two thousand four hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the person appearing, known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze,

le quatorze mai.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1) Monsieur Axel Peter Germain VERVOORDT, né à Wilrijk (Belgique), le 29 juin 1947, demeurant à 2970 's Gravenwezel, Sint Jobsteenweg 64, Belgique;

2) Monsieur Boris Axel Josef Elisabeth VERVOORDT, né à Kapellen (Belgique), le 25 janvier 1974, demeurant à 2970 's Gravenwezel, Sint Jobsteenweg 64, Belgique, et

3) Monsieur Richard Peter-Paul Josef Godelief VERVOORDT, né à Antwerpen (Belgique), le 02 juin 1977, demeurant à 2970 Schilde, Bethanielei 83, Belgique,

tous ici représentés par:

Monsieur François MANTI, employé privé, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu de trois (3) procurations sous seing privé lui données. Lesdites procurations, signées ne varietur par le mandataire des personnes comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personnes comparantes prénommées sont les seuls associés (les «Associés») de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Kunstkammer Corporation S.à r.l.» (la «Société»), ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149 770, et avec une capital social souscrit de douze millions trois cent trente-huit mille six cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-huit cents (12'338'689,98 EUR), constituée originairement au Liechtenstein, sous les lois du Liechtenstein, le siège social administratif et son principal établissement de laquelle furent transférés à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'un acte notarié dressé en date du 10 novembre 2009, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 05 janvier 2010, sous le numéro 19 et page 869. Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis son transfert de siège social.

Lesquelles personnes comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DECIDENT de supprimer dans l'article SEPT (7) des statuts de la Société, la référence aux Parts Sociales de Classe A et aux Parts Sociales de Classe B et à ce titre toutes les conditions, droits et privilèges attachés à ces deux Classes de Parts Sociales, sans que des nouvelles Parts Sociales soient émises ni des Parts Sociales existantes annulées.

Désormais le capital social souscrit sera fixé à douze millions trois cent trente-huit mille six cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-huit cents (12'338'689,98 EUR) divisé en un milliard deux cent trente-trois millions huit cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1'233'868'998) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR).

Les un milliard deux cent trente-trois millions huit cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1'233'868'998) parts sociales ordinaires sont détenues par les associés actuels comme suit:

(i) Monsieur Axel Peter Germain VERVOORDT, prénommé, détient un milliard deux cent trente-trois millions huit cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1'233'868'998) parts sociales en usufruit;

(ii) Monsieur Boris Axel Josef Elisabeth VERVOORDT, prénommé, détient six cent seize millions neuf cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (616'934'499) parts sociales en nue-propriété; et

(iii) Monsieur Richard Peter-Paul Josef Godelief VERVOORDT, prénommé, détient six cent seize millions neuf cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (616'934'499) parts sociales en nue-propriété.

Deuxième résolution

Les Associés DECIDENT d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence d'un million deux cent soixante-neuf mille cent quatre-vingt-treize euros et dix-sept cents (1'269'193,17 EUR) afin de le porter de son montant actuel de douze millions trois cent trente-huit mille six cent quatre-vingt-neuf euros et quatre-vingt-dix-huit cents (12'338'689,98 EUR) divisé en un milliard deux cent trente-trois millions huit cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1'233'868'998) parts sociales ordinaires, ayant chacune une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) à un montant de treize millions six cent sept mille huit cent quatre-vingt-trois euros et quinze cents (13'607'883,15 EUR) qui

sera, après la réalisation de cette augmentation de capital, divisé en un milliard trois cent soixante millions sept quatre-vingt-huit mille trois cent quinze (1'360'788'315) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) par part sociale.

Troisième résolution

Les Associés DECIDENT d'émettre cent vingt-six millions neuf cent dix-neuf mille trois cent dix-sept (126'919'317) nouvelles parts sociales supplémentaires d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) par part sociale.

Souscription - Libération

Les cent vingt-six millions neuf cent dix-neuf mille trois cent dix-sept (126'919'317) nouvelles parts sociales sont souscrites par Monsieur Axel Peter Germain VERVOORDT, prénommé, en sa qualité d'usufruitier de toutes les parts sociales existantes et émises et entièrement libérées moyennant conversion en capital d'une créance certaine liquide et immédiatement exigible qu'il détient à l'encontre de la Société et s'élevant à au moins un million deux cent soixante-neuf mille cent quatre-vingt-treize euros et dix-sept cents (1'269'193,17 EUR).

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport a été donnée au notaire instrumentant au moyen d'une déclaration émise par les gérants de la Société, laquelle restera annexée au présent acte.

Ensuite, les Associés DECIDENT d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'attribuer les cent vingt-six millions neuf cent dix-neuf mille trois cent dix-sept (126'919'317) parts sociales nouvelles audit seul Souscripteur.

Suite à cette augmentation de capital les un milliard trois cent soixante millions sept quatre-vingt-huit mille trois cent quinze (1'360'788'315) parts sociales représentant l'intégralité du capital social souscrit d'un montant total de treize millions six cent sept mille huit cent quatre-vingt-trois euros et quinze cents (13'607'883,15 EUR) sont réparties entre les trois (3) associés existants actuels, comme suit:

(i) Monsieur Axel Peter Germain VERVOORDT, prénommé,

pour un milliard deux cent trente-trois millions huit cent soixante-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit (1'233'868'998) parts sociales en usufruit et cent vingt-six millions neuf cent dix-neuf mille trois cent dix-sept (126'919'317) parts sociales en pleine propriété;

(ii) Monsieur Boris Axel Josef Elisabeth VERVOORDT, prénommé, détient six cent seize millions neuf cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (616'934'499) parts sociales en nue-propriété; et

(iii) Monsieur Richard Peter-Paul Josef Godelief VERVOORDT, prénommé, détient six cent seize millions neuf cent trente-quatre mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf (616'934'499) parts sociales en nue-propriété.

Quatrième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article SEPT (7), des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

Art. 7. «Le capital social souscrit de la Société est fixé à treize millions six cent sept mille huit cent quatre-vingt-trois euros et quinze cents (13'607'883,15 EUR) divisé en un milliard trois cent soixante millions sept quatre-vingt-huit mille trois cent quinze (1'360'788'315) parts sociales d'une valeur nominale d'un cent (0,01 EUR) par part sociale, entièrement souscrites et libérées (les «Parts Sociales»).

Les Parts Sociales peuvent être émises avec une prime d'émission et peuvent être émises en démembrement de propriété entre usufruit et nue-propriété. Dans l'hypothèse où les parts sociales sont émises en démembrement de propriété entre usufruit et nue-propriété, les droits de vote et les droits aux dividendes seront exercés uniquement par l'usufruitier.

Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit suivant les règles légales en vigueur.

Dans le cas de l'émission d'une prime d'émission, celle-ci sera affectée à un compte indisponible «primes d'émission», qui constitue pour les tiers une garantie dans la même mesure que le capital social. Il ne pourra être disposé de la prime d'émission que conformément à la Loi sur les Sociétés Commerciales telle que modifiée comme en matière de réduction de capital social ou d'augmentation du capital social. Dans le cas d'une décision de convertir la prime d'émission en capital social, cette décision sera soumise à l'approbation d'une assemblée générale délibérant aux conditions prévues pour la modification des statuts.

Le conseil de gérance pourra créer ponctuellement les réserves qu'il jugera appropriées (en plus des réserves légales) et créera une réserve destinée à recevoir les primes d'émissions reçues par la Société lors de l'émission et de la vente de ses parts sociales, les réserves ainsi créées pourront être utilisées par le conseil de gérance pour compenser des moins values réalisées ou latentes, ou pour le paiement de tout dividende, ou toute autre distribution.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille quatre cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 15 mai 2014. Relation: EAC/2014/6783. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Releveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014073886/228.

(140087042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

FS Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé.

R.C.S. Luxembourg B 107.851.

In the year two thousand and fourteen on the thirty-first day of March.

Before us Me Francis KESSELER, notary, residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

1. GS Capital Partners 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3229710 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Advisors 2000, L.L.C., here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

2. GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships - Cayman Islands under registration number 12329 having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS Advisors 2000, L.L.C., here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

3. GS Capital Partners 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG, a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Charlottenburg under registration number HRA no 31607, having its registered office at Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, acting through its general partner Goldman Sachs Management GP GmbH, here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

4. GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207587 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

5. Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3207589 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

6. GS Capital Partners V Institutional, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the State of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3863846 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, acting through its general partner GS Advisors V, LLC here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

7. GS Capital Partners V Fund, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of Delaware, registered with the Secretary of State of Delaware under registration number 3953218 having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, acting through its general partner GSCP V Advisors, L.L.C., here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

8. GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P. a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered in the Register of Exempted Limited Partnerships in the Cayman Islands under registration number 15650 having its registered office at Uglan House, 308 George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GSCP V Offshore Advisors, L.L.C., here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

9. GS Capital Partners V GmbH & Co KG a limited partnership formed and existing under the laws of Germany, registered with the Handelsregister at the Amtsgericht Frankfurt/ Main under registration number HRA no 42401 having its registered office at Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/Main, Germany, acting through its managing limited partner GS Advisors, L.L.C., here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

10. Goldman Sachs ISS Investors, L.P., a limited partnership formed and existing under the laws of the Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnerships, Cayman Islands under registration number 16293, having its registered office at Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, acting through its general partner GS ISS Advisors, L.L.C., here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

11. EQT III Limited, a limited liability company organised under the laws of the Bailiwick of Guernsey, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 3719, having its registered offices at Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernsey GY1 3RA, Channel Islands, acting (1) in its capacity as general partner of EQT III (General Partner) LP in turn acting in its capacity as general partner to EQT III UK No. 1 Limited Partnership, EQT III UK No. 2 Limited Partnership, EQT III UK No. 3 Limited Partnership, EQT III UK No. 4 Limited Partnership, EQT III UK No. 5 Limited Partnership, EQT III UK No. 6 Limited Partnership, EQT III UK No. 7 Limited Partnership, EQT III UK No. 8 Limited Partnership, EQT III UK No. 9 Limited Partnership, EQT III US No. 1 Limited Partnership, EQT III US No. 2 Limited Partnership, EQT III US No. 3 Limited Partnership, in its capacity as managing limited partner of EQT III GmbH & Co. KG and (2) in its capacity as manager of the EQT III Co-Investment Scheme and as general partner to the EQT III ISS Co-Investment Limited Partnership here represented by Mrs. Sofia AFRONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

12. EQT IV Limited a Guernsey limited liability company, registered on the Records of the Island of Guernsey under registration number 41751, having its registered offices at Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernsey GY1 3RA, Channel Islands, acting in its capacity as general partner of EQT IV (General Partner) Limited Partnership, in turn acting in its capacity as general partner of the EQT IV (No. 1) Limited Partnership, EQT IV (No. 2) Limited Partnership and EQT IV ISS Co-Investment Limited Partnership, in its capacity as managing limited partner of EQT IV GmbH & Co. KG and as manager of the EQT IV Co-Investment Scheme here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

13. FS TM S.à r.l., a private limited company constituted under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 169.162, here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

14. FS Management 4 S.à r.l., a private limited company constituted under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 168.297, here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal,

15. FS TM II S.à r.l., a private limited company constituted under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number 174.477, here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

16. FS Invest II S.à r.l., a private limited company constituted under the laws of Luxembourg, having its registered office in L-1536 Luxembourg, 2, rue du Fossé, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107850, here represented by Mrs. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

Which proxies shall be signed “ne varietur” by the proxyholders of the above named persons and the undersigned notary and shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The prenamed are the participants of “FS Invest S.à r.l.”, having its registered office at 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 107.851 (the “Company”), incorporated by a deed of Maître Paul BETTINGEN, on April 28, 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 26, 2005 number 944. The articles of incorporation were last modified before the undersigned notary on March 18, 2014, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Which appearing persons, acting in their above-mentioned capacities, requested the undersigned notary to draw up as follows:

That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1). Cancellation of all shares held by the Company in its own capital.
- 2) Following the cancellation, reduction of the issued capital by an amount equal to the aggregate par value of all cancelled shares.

3) Decision to consequently amend Article 7, paragraph 1 of the Company's Articles to reflect the decrease of the issued capital.

Then, the participants take the following resolutions:

First resolution

The general meeting resolves to cancel five hundred and thirty-five thousand four hundred and eighty-one (535,481) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) each held by the Company in its own capital.

Second resolution

Following the cancellation, the general meeting resolves to reduce the issued capital by an amount of one hundred and seven million ninety-six thousand two hundred Danish Kroner (DKK 107,096,200.-) from the present amount of one billion five hundred and fifty million two hundred and thirty-three thousand six hundred Danish Kroner (DKK 1,550,233,600.-) to one billion four hundred and forty three million one hundred and thirty-seven thousand four hundred Danish Kroner (DKK 1,443,137,400.-) represented by seven million two hundred and fifteen thousand six hundred and eighty-seven (7,215,687) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) each.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolution, Article 7, paragraph 1 of the Articles is amended and now reads as follows:

" **Art. 7.** The issued capital of the company is fixed at one billion four hundred and forty three million one hundred and thirty-seven thousand four hundred Danish Kroner (DKK 1,443,137,400.-) represented by seven million two hundred and fifteen thousand six hundred and eighty-seven (7,215,687) parts of two hundred Danish Kroner (DKK 200.-) each.

Costs

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

There being no further business, the meeting is closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing person, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof this deed was drawn up in Esch/Alzette, on the date set at the beginning of this deed.

This deed having been read to the appearing person, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille quatorze, le trente-et-un mars.

Par-devant Nous Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1. GS Capital Partners 2000, L.P., une «limited partnership» (société en commandite simple) constituée et régie par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculée au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3229710 avec siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Advisors 2000, L.L.C., ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

2. GS Capital Partners 2000 Offshore, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit des Îles Cayman, immatriculée au registre des «Exempted Limited Partnerships» des Îles Cayman sous le numéro 12329 avec siège social à Uglan House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Advisors 2000, L.L.C., ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

3. GS Capital Partners 2000 GmbH & Co. Beteiligungs KG, une «limited partnership» constituée et régie par le droit allemand, immatriculée au registre de commerce de l'Amtsgericht Charlottenburg sous le numéro HRA no 31607, avec siège social à Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» Goldman Sachs Management GP GmbH, ici représenté par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

4. GS Capital Partners 2000 Employee Fund, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculée au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3207587 avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

5. Goldman Sachs Direct Investment Fund 2000, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculée au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3207589 avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Employee Funds 2000 GP, L.L.C., ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

6. GS Capital Partners V Institutional, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculée au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3863846 avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS Advisors V, LLC ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé;

7. GS Capital Partners V Fund, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit de l'Etat de Delaware, immatriculée au registre de l'Etat de Delaware sous le numéro 3953218 avec siège social à 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, USA, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V Advisors, L.L.C., ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

8. GS Capital Partners V Offshore Fund, L.P. une «limited partnership» constituée et régie par le droit des Îles Cayman, immatriculée au registre des «Exempted Limited Partnerships» des Îles Cayman sous le numéro 15650 avec siège social à Ugland House, 308 George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GSCP V Offshore Advisors, L.L.C., ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

9. GS Capital Partners V GmbH & Co KG, une «limited partnership» constituée et régie par le droit allemand, immatriculée au registre de commerce de l'Amtsgericht Frankfurt/ Main sous le numéro HRA no 42401 avec siège social à Messeturm, Friedrich-Ebert-Anlage 49, D-60323 Frankfurt/Main, Allemagne, agissant par l'intermédiaire de son «managing limited partner» GS Advisors, L.L.C., ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

10. Goldman Sachs ISS Investors, L.P., une «limited partnership» constituée et régie par le droit des Îles Cayman, immatriculée au registre «Exempted Limited Partnerships» des Îles Cayman sous le numéro 16293, avec siège social à Ugland House, South Church Street, George Town, Grand Cayman, Îles Cayman, agissant par l'intermédiaire de son «general partner» GS ISS Advisors, L.L.C., ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

11. EQT III Limited, une société à responsabilité limitée organisée en vertu des lois du Bailiwick of Guernsey, immatriculée au registre de l'Île de Guernsey sous le numéro 3719, avec siège social à Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3RA, Channel Islands, agissant (1) en qualité de «general partner» de EQT III (General Partner) LP qui à son tour agit en qualité de «general partner» de EQT III UK No. 1 Limited Partnership, EQT III UK No. 2 Limited Partnership, EQT III UK No. 3 Limited Partnership, EQT III UK No. 4 Limited Partnership, EQT III UK No. 5 Limited Partnership, EQT III UK No. 6 Limited Partnership, EQT III UK No. 7 Limited Partnership, EQT III UK No. 8 Limited Partnership, EQT III UK No. 9 Limited Partnership, EQT III US No. 1 Limited Partnership, EQT III US No. 2 Limited Partnership, EQT III US No. 3 Limited Partnership, et en qualité de «managing limited partner» de EQT III GmbH & Co. KG et (2) de «manager» de EQT III Co-Investment Scheme et en qualité de «general partner» de EQT III ISS Co-Investment Limited Partnership, ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

12. EQT IV Limited une société à responsabilité limitée de Guernsey, immatriculée au registre de l'Île de Guernsey sous le numéro 41751, avec siège social à Isabelle Chambers, Route Isabelle, St. Peter Port, Guernsey, GY1 3RA, Channel Islands, agissant en qualité de «general partner» de EQT IV (General Partner) Limited Partnership, à son tour agissant en sa capacité de «general partner» de EQT IV (No. 1) Limited Partnership, EQT IV (No. 2) Limited Partnership et EQT IV ISS Co-Investment Limited Partnership et de «managing limited partner» de EQT IV GmbH & Co. KG et de manager de EQT IV Co-Investment Scheme, ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

13. FS TM S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B169.162, ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

14. FS Management 4 S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B168.297, ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

15. FS TM II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B174.477, ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé,

16. FS Invest II S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B107.850, ici représentée par Mme. Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants prénommés et le notaire soussigné, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec celui-ci.

Les comparants prénommés sont les associés de la société à responsabilité limitée «FS Invest S.à r.l.», ayant son siège social au 2, rue du Fossé, L-1536 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 107.851 («la Société»), constituée suivant acte du notaire soussigné Maître Paul BETTINGEN, le 28 avril 2005, publié au «Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C» le 26 septembre 2005 numéro 944. Les statuts ont été modifiés en dernier devant le notaire précité le 18 mars 2014, pas encore publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Lesquels comparants, en qualité qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Agenda

- 1) Annulation de tous les parts détenues par la Société dans son capital propre.
- 2) Suite à l'annulation, réduction du capital émis d'un un montant égal à la valeur nominale totale de l'ensemble des parts annulés.
- 3) Décision d'amender en conséquence l'Article 7, alinéa 1 des Statuts de la Société afin de refléter la réduction du capital émis.

Après délibération, l'assemblée prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'annuler cinq cents trente-cinq mille, quatre cent quatre-vingt-et-un (535.481) parts ayant une valeur de deux cents Couronnes Danoises (DKK 200,-) chacune détenues par la Société dans son capital propre.

Deuxième résolution

Suite à l'annulation, l'assemblée générale décide de réduire le capital émis d'un montant de cent sept millions, quatre-vingt-seize milles deux cents Couronnes Danoises (DKK 107.096.200,-) pour le passer de son montant actuel d'un milliard cinq cent cinquante millions deux cent trente-trois mille six cent Couronnes Danoises (DKK 1.550.233.600,-) à un montant d'un milliard quatre cent quarante-trois millions cent trente-sept mille quatre cent Couronnes Danoises (DKK 1.443.137.400,-) représenté par sept millions deux cent quinze mille six cent quatre-vingt-sept (7.215.687) parts de deux cents Couronnes Danoises (DKK 200,-) chacune.

Troisième résolution

A la suite de la résolution précitée, l'Article 7, alinéa 1 des Statuts est amendé et s'énonce à présent comme suit:

« **Art. 7.** Le capital émis de la société est fixé à un milliard quatre cent quarante-trois millions cent trente-sept mille quatre cent Couronnes Danoises (DKK 1.443.137.400,-) représenté par sept millions deux cent quinze mille six cent quatre-vingt-sept (7.215.687) parts de deux cents Couronnes Danoises (DKK 200,-) chacune.»

Coûts

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Etant donné l'absence d'autres points à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 avril 2014. Relation: EAC/2014/4827. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014073768/272.

(140086486) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Kam Credit Investors 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 115.000,00.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 157.043.

In the year two thousand and twelve, on the eighth day of February.

Before us, Maître Francis Kessler, notary public residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

KAM Credit Investors L.P., acting on behalf of Series A thereof, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its principal place of business at 555 California Street, 50th Floor, San Francisco, CA 94104, and listed under file number 4890069 in the Office of the Secretary of State of the State of Delaware;

duly represented by Katia Volodine, maître en droit, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given in San Francisco, California, on 7th February 2012.

This proxy, after having been signed “ne varietur” by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the “Sole Shareholder”) of KAM Credit Investors 3 S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 63, rue Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies’ register under number B 157.043, incorporated pursuant to a deed on 24 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the “Company”).

The Sole Shareholder, representing the entire capital, takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create Series B shares, Series C shares, Series D shares, Series E shares, Series F shares, Series G shares, Series H shares, Series I shares, Series J, Series K, Series L, Series M, Series N, Series O, Series P, Series Q, Series R, Series S, Series T, Series U, Series V, Series W, Series W1, Series X, Series X1, Series Y, Series Y1, Series Z and Series Z1 in the share capital of the Company, having a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Second Resolution

The Sole Shareholder resolves to convert thirty thousand (30,000.-) Series A shares into one thousand (1,000.-) Series B shares, one thousand (1,000.-) Series C shares, one thousand (1,000.-) Series D shares, one thousand (1,000.-) Series E shares, one thousand (1,000.-) Series F shares, one thousand (1,000.-) Series G shares, one thousand (1,000.-) Series H shares, one thousand (1,000.-) Series I shares, one thousand (1,000.-) Series J shares, one thousand (1,000.-) Series K shares, one thousand (1,000.-) Series L shares, one thousand (1,000.-) Series M shares, one thousand (1,000.-) Series N shares, one thousand (1,000.-) Series O shares, one thousand (1,000.-) Series P shares, one thousand (1,000.-) Series Q shares, one thousand (1,000.-) Series R shares, one thousand (1,000.-) Series S shares, one thousand (1,000.-) Series T, one thousand (1,000.-) Series U shares, one thousand (1,000.-) Series V shares, one thousand (1,000.-) Series W shares, one thousand (1,000.-) Series W1 shares, one thousand (1,000.-) Series X shares, one thousand (1,000.-) Series X1 shares, one thousand (1,000.-) Series Y shares, one thousand (1,000.-) Series Y1 shares, one thousand (1,000.-) Series Z shares and one thousand (1,000.-) Series Z1 shares having a par value of one pound sterling (GBP 1.-) each.

Third Resolution

As a consequence of the above resolutions, the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company is amended and now reads as follows:

“ **Art. 5.** The issued capital of the Company is set at one hundred and fifteen thousand pounds sterling (GBP 115,000.-), divided into eighty-six thousand pounds sterling (GBP 86,000.-) Series A shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series B shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series C shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series D shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series E shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series F shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series G shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series H shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series I shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series J shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series K shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series L shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series M shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series N shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series O shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series P shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series Q shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series R shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series S shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series T shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series U shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series V shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series W shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series W1 shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series X shares, one thousand pounds sterling

(GBP 1,000.-) Series X1 shares one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series Y shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series Y1 shares, one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series Z shares and one thousand pounds sterling (GBP 1,000.-) Series Z1 shares, all of which are fully paid up”.

Fourth Resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of article 3 of the articles of incorporation of the Company as follows:

“ **Art. 3.** The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and undertakings and any other form of investment in such companies and undertakings, including without limitation through the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of (i) securities of any kind and loans to or claims against persons qualifying as professional clients in the sense of the EU Directive 2004/39/EC on markets in financial instruments and the administration, control and development of its portfolio or (ii) other types of claims including without limitation fully-drawn claims (i.e. claims which do not result in a loan origination activity at the level of the Company, including by way of acquisition of partially-drawn commitments or revolving facilities under which further commitments could arise).”

Estimation of costs

The costs, expenses, fees and charges, in any form whatsoever, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the person appearing known to the notary by her name, first name, civil status and residence, this person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille douze, le huit février,

Par devant Maître Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette,

A comparu:

KAM Credit Investors L.P., agissant pour le compte des parts sociales de Série A, une société constituée sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son principal centre d'activités au 555 California Street, 50th Floor, San Francisco, CA 94104, et immatriculée sous le numéro 4890069 à l'Office of the Secretary of State of the State of Delaware;

ici représentée par Katia Volodine, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à San Francisco, Californie, le 7 février 2012.

La procuration signée «ne varietur» par le mandataire et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de KAM Credit Investors 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée existant selon les lois du Grand Duché de Luxembourg dont le siège social est établi au 63, rue Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 157. 043, constituée par un acte du 24 Novembre avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris la résolution suivante:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer des parts sociales de Série B, des parts sociales de Série C, des parts sociales de Série D, des parts sociales de Série E, des parts sociales de Série F, des parts sociales de Série G, des parts sociales de Série H, des parts sociales de Série I, des parts sociales de Série J, des parts sociales de Série K, des parts sociales de Série L, des parts sociales de Série M, des parts sociales de Série N, des parts sociales de Série O, des parts sociales de Série P, des parts sociales de Série Q, des parts sociales de Série R, des parts sociales de Série S, des parts sociales de Série T, des parts sociales de Série U, des parts sociales de Série V, des parts sociales de Série W, des parts sociales de Série W1, des parts sociales de Série X, des parts sociales de Série X1, des parts sociales de Série Y, des parts sociales de Série Y1, des parts sociales de Série Z et des parts sociales de Série Z1 ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune.

Deuxième Résolution

L'Associé Unique décide de convertir trente mille (30.000.-) parts sociales de Série A en mille (1.000.-) parts sociales de Série B, mille (1.000.-) parts sociales de Série C, mille (1.000.-) parts sociales de Série D, mille (1.000.-) parts sociales

de Série E, mille (1.000.-) parts sociales de Série F, mille (1.000.-) parts sociales de Série G, mille (1.000.-) parts sociales de Série H, mille (1.000.-) parts sociales de Série I, mille (1.000.-) parts sociales de Série J, mille (1.000.-) parts sociales de Série K, mille (1.000.-) parts sociales de Série L, mille (1.000.-) parts sociales de Série M, mille (1.000.-) parts sociales de Série N, mille (1.000.-) parts sociales de Série O, mille (1.000.-) parts sociales de Série P, mille (1.000.-) parts sociales de Série Q, mille (1.000.-) parts sociales de Série R, mille (1.000.-) parts sociales de Série S, mille (1.000.-) parts sociales de Série T, mille (1.000.-) parts sociales de Série U, mille (1.000.-) parts sociales de Série V, mille (1.000.-) parts sociales de Série W, mille (1.000.-) parts sociales de Série W1, mille (1.000.-) parts sociales de Série X, mille (1.000.-) parts sociales de Série X1, mille (1.000.-) parts sociales de Série Y, mille (1.000.-) parts sociales de Y1, mille (1.000.-) parts sociales de Série Z et mille (1.000.-) parts sociales de Série Z1 ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune.

Troisième Résolution

A la suite des résolutions ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article cinq (5) des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.** Le capital émis de la Société est fixé à cent quinze mille livres sterling (GBP 115.000.-) divisé en quatre-vingt six mille (86.000.-) parts sociales de Série A, mille (1.000.-) parts sociales de Série B, mille (1.000.-) parts sociales de Série C, mille (1.000.-) parts sociales de Série D, mille (1.000.-) parts sociales de Série E, mille (1.000.-) parts sociales de Série F, mille (1.000.-) parts sociales de Série G, mille (1.000.-) parts sociales de Série H, mille (1.000.-) parts sociales de Série I, mille (1.000.-) parts sociales de Série J, mille (1.000.-) parts sociales de Série K, mille (1.000.-) parts sociales de Série L, mille (1.000.-) parts sociales de Série M, mille (1.000.-) parts sociales de Série N, mille (1.000.-) parts sociales de Série O, mille (1.000.-) parts sociales de Série P, mille (1.000.-) parts sociales de Série Q, mille (1.000.-) parts sociales de Série R, mille (1.000.-) parts sociales de Série S, mille (1.000.-) parts sociales de Série T, mille (1.000.-) parts sociales de Série U, mille (1.000.-) parts sociales de Série V, mille (1.000.-) parts sociales de Série W, mille (1.000.-) parts sociales de Série W1, mille (1.000.-) parts sociales de Série X, mille (1.000.-) parts sociales de Série X1, mille (1.000.-) parts sociales de Série Y, mille (1.000.-) parts sociales de Série Y1, mille (1.000.-) parts sociales de Série Z et mille (1.000.-) parts sociales de Série Z1 ayant une valeur nominale d'une livre sterling (GBP 1.-) chacune, et toutes sont entièrement libérées».

Quatrième Résolution

L'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 3 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3.** La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère et toute autre forme d'investissements dans de telles sociétés et entreprises, y compris dans limitation, à travers l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que la cession par vente, échange ou autre de (i) titres de toute sorte et des prêts ou créances à l'encontre de toute personne qualifiée de client professionnel au sens de la Directive européenne 2004/39/CE concernant les marchés d'instruments financiers et la gestion, le contrôle et le développement de son portefeuille ou (ii) ou toute autre sorte de créances, y compris sans limitation, des lignes de crédit entièrement utilisées (qui ne résultent pas d'une activité de prêt au niveau de la Société, incluant par la voie d'acquisition des lignes de crédit partiellement utilisées ou des prêts revolving sous lesquels des engagements supplémentaires peuvent survenir).»

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ mille trois cents euros (€ 1.300,-).

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ladite comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Volodine, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 10 février 2012. Relation: EAC/2012/1950. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014073887/162.

(140086473) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Kamiko Invest SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**Capital social: EUR 900.000,00.**

Siège social: L-2737 Luxembourg, 14, rue Wurth Paquet.

R.C.S. Luxembourg B 187.228.

STATUTS

L'an deux mille quatorze, le quinze mai.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné;

A COMPARU:

Nathalie CRAHAY, licenciée en administration des affaires, demeurant au 14, rue Wurth Paquet à L-2737 Luxembourg

Laquelle comparante a requis du notaire instrumentant qu'il dresse l'acte constitutif d'une société anonyme de gestion de patrimoine familial qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**Art. 1^{er}.** Il est constitué une société anonyme de gestion de patrimoine familial, en abrégé SPF sous la dénomination de «KAMIKO INVEST SPF S.A.».**Art. 2.** La société est soumise à la loi modifiée du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.**Art. 3.** Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Par simple décision de son conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Art. 4. La durée de la société est illimitée.**Art. 5.** L'objet exclusif de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que les instruments financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les contrats de garantie financière et les espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenus en compte, à l'exclusion de toute activité commerciale.

La société pourra détenir des participations dans des sociétés à la condition de ne pas s'immiscer dans la gestion de ces sociétés.

La société pourra prendre toute mesure pour sauvegarder ses droits et fera toute opération généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites des dispositions de la loi du 11 mai 2007 relative à la société de gestion de patrimoine familial (SPF).

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 900.000,- (neuf cent mille euros) représenté par 900 (neuf cents) actions d'une valeur nominale de EUR 1.000,- (mille euros) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions de la société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

Administration - Surveillance**Art. 7.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non. Cependant au cas où la Société est constituée par un actionnaire unique ou s'il est constaté lors d'une assemblée générale que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales tel que modifiée.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Art. 9. Le Conseil d'Administration désigne parmi ses membres un président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Art. 10. Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Art. 11. La société se trouve engagée soit par la signature collective de deux administrateurs, soit par la signature individuelle du délégué du conseil. Au cas où le Conseil d'administration est composé d'un seul membre, la Société sera engagée par la signature individuelle de l'administrateur unique.

Art. 12. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Année sociale - Assemblée générale

Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Art. 14. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix.

Art. 15. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Art. 16. L'assemblée générale décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 17. L'assemblée générale annuelle se réunit, le troisième jeudi du mois de juin à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 18. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures et la loi du 11 mai 2007 concernant la création d'une société de gestion de patrimoine familial ("SPF") trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente et un décembre deux mille quatorze.

2) Exceptionnellement et dans le respect de l'article 70 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, la première assemblée générale annuelle se tiendra en juin 2015.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, 900 (neuf cents) actions ont été souscrites par Nathalie CRAHAY, prénommée.

Les actions ont été libérées intégralement par le souscripteur prêté moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 900.000,- (Neuf cent mille euros) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, est évalué approximativement à la somme de deux mille cinq cents euros (EUR 2.500.-).

Déclaration

Le notaire-rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Résolutions prises par l'actionnaire unique

Et aussitôt, le comparant pré-mentionné, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'actionnaire:

- 1) Le nombre des administrateurs est fixé à un.
- 2) Le nombre de commissaires est fixé à un.
- 3) Est appelée aux fonctions d'administrateur unique pour une durée de six années se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019:
 - Madame Nathalie CRAHAY demeurant au 14, rue Wurth Paquet L-2737 Luxembourg;
- 4) Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes pour une durée de six années se terminant lors de l'assemblée générale ordinaire de l'année 2019:
 - La société SADOR LUXEMBOURG S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, avec siège social à L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le n° B 130.745;
- 5) Le siège social est fixé au 14, rue Wurth Paquet L-2737 Luxembourg;
- 6) Pour autant que de besoin, les actionnaires, représentés comme dit ci-avant, ratifient tous les actes passés et pris avant les présentes au nom de la société alors en formation.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparants, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: N. Crahay et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 mai 2014. LAC/2014/22828. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signée): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014073888/136.

(140087014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Mania Investments SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 187.210.

Extrait du 12 mai 2014 de la convention de société en commandite (la «convention») de Mania Investments SCSp, société en commandite spéciale

1. Associés commandités indéfiniment et solidairement responsables des engagements sociaux. Zorm Investments S.à.r.l., ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («l'associé commandité»). L'associé commandité a été constitué le 30 Avril 2014 en tant que société à responsabilité limitée («S.à.r.l.»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps en temps (ci-après la «loi de 1915»), et a été enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg (ci-après le «RCSL»).

2. Dénomination sociale, objet social, siège social, exercice.

(I) Dénomination sociale

La société en commandite spéciale aura le nom: «Mania Investments SCSp» (ci-après la «Société»).

(ii) Objet social

L'objet social de la Société est (i) la prise de participation sous forme d'intérêts et des droits de toute nature dans des entités luxembourgeoises ou étrangères et/ ou sous forme d'autres arrangements et dans toute autre forme d'investissement, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou autre, ainsi que le transfert par vente, échange, ou autre, des titres de toute nature.

(iii) Siège social

La société demeure à 25A, boulevard Royal, L - 2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

(iv) Exercice

L'exercice social de la société coïncide à l'année calendrier.

3. Nomination du gérant et de pouvoirs de signature. L'associé commandité est investi des pouvoirs les plus étendus pour administrer et gérer la SCSp, conformément à la présente convention de société en commandite et aux lois en vigueur au Grand-Duché de Luxembourg.

Dans l'exercice de ses fonctions aux termes de la présente, l'associé commandité doit indiquer qu'il agit au nom de la SCSp, et tous les actions entamés ci-après par l'associé commandité seront réputées être à ce titre, sauf indication contraire.

L'associé commandité a le pouvoir exclusif d'entamer toutes les décisions à l'égard de la SCSp, à condition qu'un tel pouvoir n'a pas été délégué ou attribué à une autre entité ou prestataire de services qui seront responsables que pour l'exécution de leur mandat, conformément à la convention présente et à la Loi de 1915, en particulier la «sous-section 2. -sociétés en commandite spéciale» de la Loi de 1915.

4. Date de commencement et durée de la société. La société est établie à partir du 12 mai 2014, pour une durée indéterminée.

Référence de publication: 2014073934/39.

(140086418) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

NorthStar Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 187.227.

—
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of May.

Before us Maître Marc Loesch, notary residing in Mondorf-Les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

NRFC Sub-REIT Corp., a Maryland corporation having its registered office at CSC-Lawyers Incorporating Service Company, Suite 1660, 7 St. Paul Street, Baltimore, Maryland 21202, United States of America and registered with the Secretary of State of the State of Maryland under number D10270155,

here represented by Maître Fouzia Benyahia, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on May 15, 2014.

The said proxy, initialled ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party has requested the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it wishes to incorporate with the following articles of association:

A. Name - Purpose - Duration - Registered office

Art. 1. Name - Legal Form. There exists a private limited company (société à responsabilité limitée) under the name "NorthStar Luxembourg Holdings S.à r.l." (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by the present articles of association.

Art. 2. Purpose.

2.1 The purpose of the Company is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio.

2.2 The Company may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Company.

2.3 The Company may, except by way of public offering, raise funds especially through borrowing in any form or by issuing any kind of notes, securities or debt instruments, bonds and debentures and generally issue securities of any type.

2.4 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, real estate, intellectual property or any other activities which it considers useful for the accomplishment of these purposes.

Art. 3. Duration.

3.1 The Company is incorporated for an unlimited period of time.

3.2 It may be dissolved at any time and with or without cause by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

Art. 4. Registered office.

4.1 The registered office of the Company is established in the city of Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

4.2 Within the same municipality, the registered office may be transferred by means of a decision of the board of managers. It may be transferred to any other municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

4.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers.

4.4 In the event that the board of managers determines that extraordinary political, economic or social circumstances or natural disasters have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances; such temporary measures shall not affect the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

B. Share capital - Shares

Art. 5. Share Capital.

5.1 The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each.

5.2 The Company's share capital may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in the manner required for an amendment of these articles of association.

5.3 The Company may redeem its own shares.

Art. 6. Shares.

6.1 The Company's share capital is divided into shares, each of them having the same nominal value.

6.2 The shares of the Company are in registered form.

6.3 The Company may have one or several shareholders, with a maximum of forty (40) shareholders.

6.4 Death, suspension of civil rights, dissolution, bankruptcy or insolvency or any other similar event regarding any of the shareholders shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 7. Register of shares - Transfer of shares.

7.1 A register of shares shall be kept at the registered office of the Company, where it shall be available for inspection by any shareholder. This register shall contain all the information required by the Law. Certificates of such registration may be issued upon request and at the expense of the relevant shareholder.

7.2 The Company will recognise only one holder per share. In case a share is owned by several persons, they shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until such representative has been appointed.

7.3 The shares are freely transferable among shareholders.

7.4 Inter vivos, the shares may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the shareholders at a majority of three quarters of the share capital.

7.5 Any transfer of shares shall become effective towards the Company and third parties through the notification of the transfer to, or upon the acceptance of the transfer by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

C. Decisions of the shareholders

Art. 8. Collective decisions of the shareholders.

8.1 The general meeting of shareholders is vested with the powers expressly reserved to it by the Law and by these articles of association.

8.2 Each shareholder may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

8.3 In case and as long as the Company has not more than twenty-five (25) shareholders, collective decisions otherwise conferred on the general meeting of shareholders may be validly taken by means of written resolutions. In such case, each shareholder shall receive the text of the resolutions or decisions to be taken expressly worded and shall cast his vote in writing.

8.4 In the case of a sole shareholder, such shareholder shall exercise the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the Law and by these articles of association. In such case, any reference made herein to the "general meeting of shareholders" shall be construed as a reference to the sole shareholder, depending on the context and as applicable, and powers conferred upon the general meeting of shareholders shall be exercised by the sole shareholder.

Art. 9. General meetings of shareholders. In case the Company has more than twenty-five (25) shareholders, at least one general meeting of shareholders shall be held within six (6) months of the end of each financial year in Luxembourg at the registered office of the Company or at such other place as may be specified in the convening notice of such meeting. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of meeting. If all of the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and have waived any convening requirement, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Quorum and vote.

10.1 Each shareholder is entitled to as many votes as he holds shares.

10.2 Save for a higher majority provided in these articles of association or by law, collective decisions of the Company's shareholders are only validly taken in so far as they are adopted by shareholders holding more than half of the share capital. If this majority is not reached in a first meeting or proposed written resolution, the shareholders may be convened a second time with the same agenda or receive such proposed written resolution a second time by registered letter, decisions are validly adopted in so far as they are adopted by a majority of the votes validly cast whichever is the fraction of the share capital represented.

10.3 A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. One person may represent several or even all shareholders.

10.4 Shareholders taking part in a meeting by conference call, through video conference or by any other means of communication allowing their identification and allowing that all persons taking part in the meeting hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation of all such persons in the meeting, are deemed to be present for the computation of the quorums and votes, subject to such means of communication being made available at the place of the meeting.

Art. 11. Change of nationality. The shareholders may change the nationality of the Company only by unanimous consent.

Art. 12. Amendments of the articles of association. Any amendment of the articles of association requires the approval of (i) a majority of shareholders (ii) representing three quarters of the share capital at least.

D. Management

Art. 13. Powers of the sole manager - Composition and powers of the board of managers.

13.1 The Company shall be managed by one or several managers. If the Company has several managers, the managers form a board of managers.

13.2 If the Company is managed by one manager, to the extent applicable and where the term "sole manager" is not expressly mentioned in these articles of association, a reference to the "board of managers" used in these articles of association is to be construed as a reference to the "sole manager".

13.3 The board of managers is vested with the broadest powers to act in the name of the Company and to take any actions necessary or useful to fulfil the Company's corporate purpose, with the exception of the powers reserved by the Law or by these articles of association to the general meeting of shareholders.

Art. 14. Appointment, removal and term of office of managers.

14.1 The manager(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders which shall determine their remuneration and term of office. The general meeting of shareholders may decide to qualify the appointed members of the board of managers as class A manager (the "Class A Managers") or class B manager (the "Class B Managers").

14.2 The manager(s) shall be appointed and may be removed from office at any time, with or without cause, by a decision of the shareholders representing more than half of the Company's share capital.

Art. 15. Vacancy in the office of a manager.

15.1 In the event of a vacancy in the office of a manager because of death, legal incapacity, bankruptcy, resignation or otherwise, this vacancy may be filled on a temporary basis and for a period of time not exceeding the initial mandate of the replaced manager by the remaining managers until the next meeting of shareholders which shall resolve on the permanent appointment, in compliance with the applicable legal provisions.

15.2 In case the vacancy occurs in the office of the Company's sole manager, such vacancy must be filled without undue delay by the general meeting of shareholders.

Art. 16. Convening meetings of the board of managers.

16.1 The board of managers shall meet upon call by any manager. The meetings of the board of managers shall be held at the registered office of the Company unless otherwise indicated in the notice of meeting.

16.2 Written notice of any meeting of the board of managers must be given to managers twenty-four (24) hours at least in advance of the time scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of such emergency must be mentioned in the notice. Such notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of such signed document

being sufficient proof thereof. No prior notice shall be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers which has been communicated to all managers.

16.3 No prior notice shall be required in case all managers are present or represented at a board meeting and waive any convening requirement or in the case of resolutions in writing approved and signed by all members of the board of managers.

Art. 17. Conduct of meetings of the board of managers.

17.1 The board of managers may elect among its members a chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

17.2 The chairman, if any, shall chair all meetings of the board of managers. In his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of managers present or represented at any such meeting.

17.3 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy either in writing, or by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication, a copy of the appointment being sufficient proof thereof. A manager may represent one or more but not all of the other managers.

17.4 Meetings of the board of managers may also be held by conference-call or video conference or by any other means of communication, allowing all persons participating at such meeting to hear one another on a continuous basis and allowing an effective participation in the meeting. Participation in a meeting by these means is equivalent to participation in person at such meeting and the meeting is deemed to be held at the registered office of the Company.

17.5 The board of managers may deliberate or act validly only if at least a majority of the managers are present or represented at a meeting of the board of managers.

17.6 Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting. In the event of a tie, the chairman shall have a casting vote.

17.7 The board of managers may unanimously pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile, electronic mail or any other similar means of communication. Each manager may express his consent separately, the entirety of the consents evidencing the adoption of the resolutions. The date of such resolutions shall be the date of the last signature.

Art. 18. Minutes of the meeting of the board of managers; Minutes of the decisions of the sole manager.

18.1 The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman, if any or in his absence by the chairman pro tempore, and the secretary (if any), or by any two (2) managers. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, if any, or by any two (2) managers.

18.2 Decisions of the sole manager shall be recorded in minutes which shall be signed by the sole manager. Copies or excerpts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the sole manager.

Art. 19. Dealing with third parties.

19.1 The Company shall be bound towards third parties by the individual signature of the sole manager or of any manager.

19.2 However, if the shareholders have qualified the managers as Class A Managers or as Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

19.3 The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature or any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such special power.

E. Audit and supervision

Art. 20. Auditor(s).

20.1 In case and as long as the Company has more than twenty-five (25) shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several internal auditors (commissaire(s)). The general meeting of shareholders shall appoint the internal auditor(s) and shall determine their term of office.

20.2 An internal auditor may be removed at any time, without notice and with or without cause by the general meeting of shareholders.

20.3 The internal auditor has an unlimited right of permanent supervision and control of all operations of the Company.

20.4 If the shareholders of the Company appoint one or more independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé (s)) in accordance with article 69 of the law of 19 December 2002 regarding the trade and companies register and the accounting and annual accounts of undertakings, as amended, the institution of internal auditor(s) is suppressed.

20.5 An independent auditor may only be removed by the general meeting of shareholders with cause or with its approval.

F. Financial year - Annual accounts - Allocation of profits - Interim dividends

Art. 21. Financial year. The financial year of the Company shall begin on the first of January of each year and shall end on the thirty-first of December of the same year.

Art. 22. Annual accounts and allocation of profits.

22.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the board of managers draws up an inventory of the Company's assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss accounts in accordance with the law.

22.2 Of the annual net profits of the Company, five per cent (5%) at least shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be mandatory as soon and as long as the aggregate amount of such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company.

22.3 Sums contributed to a reserve of the Company by a shareholder may also be allocated to the legal reserve if the contributing shareholder agrees to such allocation.

22.4 In case of a share capital reduction, the Company's legal reserve may be reduced in proportion so that it does not exceed ten per cent (10%) of the share capital.

22.5 Upon recommendation of the board of managers, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the Company's profits shall be used in accordance with the Law and these articles of association.

22.6 Distributions shall be made to the shareholders in proportion to the number of shares they hold in the Company.

Art. 23. Interim dividends - Share premium and assimilated premiums.

23.1 The board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of interim financial statements prepared by the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution. The amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by profits carried forward and distributable reserves, but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve which the Law or these articles of association do not allow to be distributed.

23.2 Any share premium, assimilated premium or other distributable reserve may be freely distributed to the shareholders subject to the provisions of the Law and these articles of association.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 In the event of dissolution of the Company in accordance with article 3.2 of these articles of association, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators who are appointed by the general meeting of shareholders deciding such dissolution and which shall determine their powers and their compensation. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

24.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders in proportion to the number of shares of the Company held by them.

H. Final clause - Governing law

Art. 25. Governing law. All matters not governed by these articles of association shall be determined in accordance with the Law.

Transitional provisions

1. The first financial year shall begin on the date of incorporation of the Company and terminate on 31 December 2014.
2. The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2015.
3. Interim dividends may be distributed during the Company's first financial year.

Subscription and payment

All the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by NRFC Sub-REIT Corp., aforementioned, for the price of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500).

The shares so subscribed have been fully paid up by a contribution in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

The total contribution in the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500) is entirely allocated to the share capital.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever incurred by the Company or which shall be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro (EUR 1,400).

Resolutions of the sole shareholder

The incorporating shareholder, representing the entire share capital of the Company has passed the following resolutions:

1. The address of the registered office of the Company is set at 6^{ème} étage, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
2. The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term:
 - (i) David Hamamoto, born in Hawaii, United States of America on 26 October 1959, professionally residing at 399 Park Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, United States of America;
 - (ii) Albert Tylis, born in Ukraine on 3 March 1974, professionally residing at 399 Park Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, United States of America;
 - (iii) Daniel Gilbert, born in New York, United States of America on 25 August 1969, professionally residing at 399 Park Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, United States of America;
 - (iv) Steven Kauff, born in New York, United States of America on 27 April 1962, professionally residing at 399 Park Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, United States of America;
 - (v) Jonathan Farkas, born in New York, United States of America on 5 June 1980, professionally residing at 399 Park Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, United States of America; and
 - (vi) David Fallick, born in New York, United States of America, on 16 August 1963, residing at 7 Birch Grove Drive, Armonk, New York, United States of America.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day specified at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the appearing party, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of divergence between the English and the French texts, the English version shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, known to the notary by name, first name and residence, the said proxyholder of the appearing party signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française de ce qui précède.

L'an deux mille quatorze, le dix-neuvième jour du mois de mai.

Par devant nous, Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

NRFC Sub-REIT Corp., une société existant selon les lois du Maryland, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au CSC-Lawyers Incorporating Service Company, Suite 1660, 7 St. Paul Street, Baltimore, Maryland 21202, Etats-Unis d'Amérique et immatriculée auprès du Secretary of State of the State of Maryland sous le numéro D10270155,

dûment représentée par Maître Fouzia Benyahia, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 15 mai 2014.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elle souhaite constituer avec les statuts suivants:

A. Nom - Objet - Durée - Siège social

Art. 1^{er}. Nom - Forme. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination «NorthStar Luxembourg Holdings S.à r.l.» (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. Objet.

2.1 La Société a pour objet la détention de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères et de toute autre forme de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que le transfert par vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de tout type, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et la mise en valeur de son portefeuille de participations.

2.2 La Société peut également garantir, accorder des sûretés, accorder des prêts ou assister de toute autre manière des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte ou un droit de quelque nature que ce soit ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

2.3 Excepté par voie d'appel publique à l'épargne, la Société peut lever des fonds en faisant des emprunts sous toute forme ou en émettant toute sorte d'obligations, de titres ou d'instruments de dettes, d'obligations garanties ou non garanties, et d'une manière générale en émettant des valeurs mobilières de tout type.

2.4 La Société peut exercer toute activité de nature commerciale, industrielle, financière, immobilière, de propriété intellectuelle ou de toute autre nature qu'elle estime utile pour l'accomplissement de ces objets.

Art. 3. Durée.

3.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

3.2 Elle peut être dissoute à tout moment et sans cause par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

Art. 4. Siège social.

4.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

4.2 Le siège social peut être transféré au sein de la même commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré dans toute autre commune du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés, adoptée selon les conditions requises pour une modification des présents statuts.

4.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance.

4.4 Dans l'hypothèse où le conseil de gérance estimerait que des événements exceptionnels d'ordre politique, économique ou social ou des catastrophes naturelles se sont produits ou seraient imminents, de nature à interférer avec l'activité normale de la Société à son siège social, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances exceptionnelles; ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'assemblée générale des associés de la Société, adoptée selon les modalités requises pour la modification des présents statuts.

5.3 La Société peut racheter ses propres parts sociales.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Le capital social de la Société est divisé en parts sociales ayant chacune la même valeur nominale.

6.2 Les parts sociales de la Société sont nominatives.

6.3 La Société peut avoir un ou plusieurs associés, avec un nombre maximal de quarante (40) associés.

6.4 Le décès, la suspension des droits civils, la dissolution, la liquidation, la faillite ou l'insolvabilité ou tout autre événement similaire d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Art. 7. Registre des parts sociales - Transfert des parts sociales.

7.1 Un registre des parts sociales est tenu au siège social de la Société où il est mis à disposition de chaque associé pour consultation. Ce registre contient toutes les informations requises par la Loi. Des certificats d'inscription peuvent être émis sur demande et aux frais de l'associé demandeur.

7.2 La Société ne reconnaît qu'un seul titulaire par part sociale. Les copropriétaires indivis nommeront un représentant unique qui les représentera vis-à-vis de la Société. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits relatifs à cette part sociale, jusqu'à ce qu'un tel représentant ait été désigné.

7.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

7.4 Inter vivos, les parts sociales seront uniquement transférables à de nouveaux associés sous réserve qu'une telle cession ait été approuvée par les associés représentant une majorité des trois quarts du capital social.

7.5 Toute cession de parts sociales est opposable à la Société et aux tiers sur notification de la cession à, ou après l'acceptation de la cession par la Société conformément aux dispositions de l'article 1690 du Code civil.

C. Décisions des associés

Art. 8. Décisions collectives des associés.

8.1 L'assemblée générale des associés est investie des pouvoirs qui lui sont expressément réservés par la Loi et par les présents statuts.

8.2 Chaque associé a la possibilité de participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts sociales qu'il détient.

8.3 Dans l'hypothèse où et tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, des décisions collectives qui relèveraient d'ordinaire de la compétence de l'assemblée générale, pourront être valablement adoptées par voie de décisions écrites. Dans une telle hypothèse, chaque associé recevra le texte de ces résolutions ou des décisions à adopter expressément formulées et votera par écrit.

8.4 En cas d'associé unique, cet associé exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés en vertu des dispositions de la section XII de la Loi et des présents statuts. Dans cette hypothèse, toute référence faite à «l'assemblée générale des associés» devra être entendue comme une référence à l'associé unique selon le contexte et le cas échéant et les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés seront exercés par l'associé unique.

Art. 9. Assemblées générales des associés. Dans l'hypothèse où la Société aurait plus de vingt-cinq (25) associés, une assemblée générale des associés devra être tenue au minimum dans les six (6) mois suivant la fin de l'exercice social au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit tel que précisé dans la convocation à cette assemblée générale. D'autres assemblées générales d'associés pourront être tenues aux lieux et heures indiquées dans les convocations aux assemblées générales correspondantes. Si tous les associés sont présents ou représentés à l'assemblée générale des associés et renoncent aux formalités de convocation, l'assemblée pourra être tenue sans convocation ou publication préalable.

Art. 10. Quorum et vote.

10.1 Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il détient.

10.2 Sous réserve d'un quorum plus élevé prévu par les présents statuts ou la Loi, les décisions collectives des associés de la Société ne seront valablement adoptées que pour autant qu'elles auront été adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première réunion ou consultation par écrit, les associés peuvent être convoqués ou consultés une seconde fois par lettres recommandées avec le même agenda et les décisions sont valablement prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

10.3 Tout associé pourra prendre part aux assemblées des associés en désignant par écrit, ou par télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une autre personne comme son mandataire.

10.4 Les associés prenant part à une assemblée par visioconférence ou tout autre moyen de communication permettant leur identification sont censés être présents pour le calcul des quorums et des votes. Les moyens de communication utilisés doivent permettre à toutes les personnes participant à la réunion de s'entendre les uns les autres de façon continue et doivent permettre une participation effective de toutes ces personnes à la réunion.

Art. 11. Changement de nationalité. Les associés ne peuvent changer la nationalité de la Société qu'avec le consentement unanime des associés.

Art. 12. Modification des statuts. Toute modification des statuts requiert l'accord d'une (i) majorité des associés (ii) représentant au moins les trois quarts du capital social.

D. Gérance

Art. 13. Pouvoirs du gérant unique - Composition et pouvoirs du conseil de gérance.

13.1 La Société peut être gérée par un ou plusieurs gérants. Si la Société a plusieurs gérants, les gérants forment un conseil de gérance.

13.2 Lorsque la Société est gérée par un gérant unique, le cas échéant et lorsque le terme «gérant unique» n'est pas expressément mentionné dans ces statuts, une référence au «conseil de gérance» dans ces statuts devra être entendue comme une référence au «gérant unique».

13.3 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour prendre toute mesure nécessaire ou utile pour l'accomplissement de l'objet social de la Société, à l'exception des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés.

Art. 14. Nomination, révocation des gérants et durée du mandat des gérants.

14.1 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés qui détermine sa (leur) rémunération et la durée de son (leur) mandat. L'assemblée générale des associés pourra décider de qualifier les membres désignés du conseil de gérance comme gérant de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») ou gérant de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

14.2 Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) et peu(ven)t être librement révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

Art. 15. Vacance d'un poste de gérant.

15.1 Dans l'hypothèse où un poste de gérant deviendrait vacant suite au décès, à l'incapacité juridique, la faillite, la démission ou pour tout autre motif, cette vacance peut être pourvue de manière temporaire et pour une période ne pouvant excéder celle du mandat initial du gérant remplacé par les gérants restants jusqu'à la prochaine assemblée des associés appelée à statuer sur la nomination permanente, conformément aux dispositions légales applicables.

15.2 Dans l'hypothèse où la vacance survient alors que la Société est gérée par un gérant unique, cette vacance est comblée sans délai par l'assemblée générale des associés.

Art. 16. Convocation aux réunions du conseil de gérance.

16.1 Le conseil de gérance se réunit sur convocation de tout gérant. Les réunions du conseil de gérance sont tenues au siège social de la Société sauf indication contraire dans la convocation à la réunion.

16.2 Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au minimum vingt-quatre (24) heures à l'avance par rapport à l'heure fixée dans la convocation, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les motifs d'une telle urgence seront mentionnés dans la convocation. Une telle convocation peut être omise en cas d'accord écrit de chaque gérant, par télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Une copie d'un tel document signé constituera une preuve suffisante d'un tel accord. Aucune convocation préalable ne sera exigée pour un conseil de gérance dont le lieu et l'heure auront été déterminés par une décision adoptée lors d'un précédent conseil de gérance, communiquée à tous les membres du conseil de gérance.

16.3 Aucune convocation préalable ne sera requise dans l'hypothèse où tous les gérants seront présents ou représentés à un conseil de gérance et renonceraient aux formalités de convocation ou dans l'hypothèse de décisions écrites et approuvées par tous les membres du conseil de gérance.

Art. 17. Conduite des réunions du conseil de gérance.

17.1 Le conseil de gérance peut élire un président du conseil de gérance parmi ses membres. Il peut également désigner un secrétaire, qui peut ne pas être membre du conseil de gérance et qui sera chargé de tenir les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

17.2 Le président du conseil de gérance, le cas échéant, préside toutes les réunions du conseil de gérance. En son absence, le conseil de gérance peut nommer provisoirement un autre gérant comme président temporaire par un vote à la majorité des voix présentes ou représentées à la réunion.

17.3 Tout gérant peut se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant tout autre gérant comme son mandataire par écrit, télécopie, courrier électronique ou tout autre moyen de communication, une copie du mandat en constituant une preuve suffisante. Un gérant peut représenter un ou plusieurs, mais non l'intégralité des membres du conseil de gérance.

17.4 Les réunions du conseil de gérance peuvent également se tenir par téléconférence ou vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes y participant de s'entendre mutuellement sans discontinuité et garantissant une participation effective à cette réunion. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une participation en personne et la réunion tenue par de tels moyens de communication est réputée s'être tenue au siège social de la Société.

17.5 Le conseil de gérance ne peut délibérer ou agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente ou représentée à une réunion du conseil de gérance.

17.6 Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à chaque réunion du conseil de gérance. En cas de partage des voix, le président du conseil de gérance dispose d'une voix prépondérante.

17.7 Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des décisions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication. Chaque gérant peut exprimer son consentement séparément, l'ensemble des consentements attestant de l'adoption des décisions. La date de ces décisions sera la date de la dernière signature.

Art. 18. Procès-verbaux des réunions du conseil de gérance; procès-verbaux des décisions du gérant unique.

18.1 Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président, le cas échéant, ou, en son absence, par le président temporaire, et le secrétaire, le cas échéant, ou par deux (2) gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou autre seront, le cas échéant, signés par le président ou par deux (2) gérants.

18.2 Les décisions du gérant unique sont retranscrites dans des procès-verbaux qui seront signés par le gérant unique. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourront être produits en justice ou dans tout autre contexte seront signés par le gérant unique.

Art. 19. Rapports avec les tiers.

19.1 La Société sera valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du gérant unique ou la signature individuelle de l'un des gérants.

19.2 Toutefois, si les associés ont qualifié les gérants de Gérants de Catégorie A ou de Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

19.3 La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

E. Audit et surveillance

Art. 20. Commissaire(s) - réviseur(s) d'entreprises agréé(s).

20.1 Dans l'hypothèse où, et tant que la Société aura plus de vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires. L'assemblée générale des associés désigne les commissaires et détermine la durée de leurs fonctions.

20.2 Un commissaire pourra être révoqué à tout moment, sans préavis et sans motif, par l'assemblée générale des associés.

20.3 Le commissaire a un droit illimité de surveillance et de contrôle permanents sur toutes les opérations de la Société.

20.4 Si les associés de la Société désignent un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés conformément à l'article 69 de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises, telle que modifiée, la fonction de commissaire sera supprimée.

20.5 Le réviseur d'entreprises agréé ne pourra être révoqué par l'assemblée générale des associés que pour juste motif ou avec son accord.

F. Exercice social - Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Acomptes sur dividendes

Art. 21. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente-et-un décembre de la même année.

Art. 22. Comptes annuels - Distribution des bénéfices.

22.1 Au terme de chaque exercice social, les comptes sont clôturés et le conseil de gérance dresse un inventaire de l'actif et du passif de la Société, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément à la loi.

22.2 Sur les bénéfices annuels nets de la Société, cinq pour cent (5%) au moins seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être obligatoire dès que et tant que le montant total de la réserve légale de la Société atteindra dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

22.3 Les sommes apportées à une réserve de la Société par un associé peuvent également être affectées à la réserve légale, si cet associé consent à cette affectation.

22.4 En cas de réduction du capital social, la réserve légale de la Société pourra être réduite en proportion afin qu'elle n'excède pas dix pour cent (10%) du capital social.

22.5 Sur proposition du conseil de gérance, l'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices distribuables de la Société conformément à la Loi et aux présents statuts.

22.6 Les distributions aux associés sont effectuées en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

Art. 23. Acomptes sur dividendes - Prime d'émission et primes assimilées.

23.1 Le conseil de gérance peut décider de distribuer des acomptes sur dividendes sur la base d'un état comptable intermédiaire préparé par le conseil de gérance et faisant apparaître que des fonds suffisants sont disponibles pour être distribués. Le montant destiné à être distribué ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes destinées à être affectées à une réserve dont la Loi ou les présents statuts interdisent la distribution.

23.2 Toute prime d'émission, prime assimilée ou réserve distribuable peut être librement distribuée aux associés conformément à la Loi et aux présents statuts.

G. Liquidation

Art. 24. Liquidation.

24.1 En cas de dissolution de la Société conformément à l'article 3.2 des présents statuts, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des associés ayant décidé de cette dissolution et qui fixera les pouvoirs et émoluments de chacun des liquidateurs. Sauf disposition contraire, les liquidateurs disposeront des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et du passif de la Société.

24.2 Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du passif sera distribué entre les associés en proportion du nombre de parts sociales qu'ils détiennent dans la Société.

H. Disposition finale - Loi applicable

Art. 25. Loi applicable. Tout ce qui n'est pas régi par les présents statuts, sera déterminé en conformité avec la Loi.

Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2014.
2. La première assemblée générale des associés sera tenue en 2015.
3. Des acomptes sur dividendes pourront être distribués pendant le premier exercice social de la Société.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales émises ont été souscrites par NRFC Sub-REIT Corp., susmentionné, pour un prix de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500).

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par voie d'apport en numéraire, de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est dès à présent à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

L'apport global d'un montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est entièrement affecté au capital social.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400).

Résolutions de l'associé unique

L'associé fondateur, représentant l'intégralité du capital social de la Société et ayant renoncé aux formalités de convocation, a adopté les résolutions suivantes:

1. L'adresse du siège social de la Société est établie au 6^{ème} étage, 6A, route de Trèves, L-2633 Senningerberg.
2. Les personnes suivantes sont nommées gérant pour une durée illimitée:
 - (i) David Hamamoto, né à Hawaï, Etats-Unis d'Amérique le 26 octobre 1959, résidant professionnellement à 399 Park Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
 - (ii) Albert Tylys, né en Ukraine le 3 mars 1974, résidant professionnellement à 399 Park Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique.
 - (iii) Daniel Gilbert, né à New York, Etats-Unis d'Amérique, le 25 août 1969, résidant professionnellement à 399 Park Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
 - (iv) Steven Kauff, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 27 avril 1962, résidant professionnellement à 399 Park Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;
 - (v) Jonathan Farkas, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 5 juin 1980, résidant professionnellement à 399 Park Avenue, 18th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique; et
 - (vi) David Fallick, né à New York, Etats-Unis d'Amérique le 16 août 1963, résidant à 7 Birch Grove Drive, Armonk, New York, Etats-Unis d'Amérique.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate sur demande du mandataire de la comparante, que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction en français; à la demande du même mandataire et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, et résidence, ledit mandataire de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. Benyahia, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 20 mai 2014. REM/2014/1129. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 23 mai 2014.

Référence de publication: 2014073987/556.

(140086967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Nicanni International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.168.

In the year two thousand and fourteen, on the thirteenth of May.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting of NICANNI INTERNATIONAL S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 96.168 (the Company). The Company has been incorporated on September 26th, 2003 pursuant to a deed enacted by Maître Alex Weber, notary residing in Bascharage, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1135 of October 30th, 2003. The articles of incorporation have not been amended since.

The Meeting is chaired by Mr. Bertrand DUC, administrative assistant, with professional address at Luxembourg (the Chairman).

The Chairman appoints as secretary of the Meeting Mr. Gianpiero SADDI, private employee, with professional address in L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo. (the Secretary).

The Meeting elects as scrutineer of the Meeting Mr. Bertrand DUC, prenamed, (the Scrutineer).

(The chairman, the secretary and the scrutineer are collectively referred to as the Bureau).

The Bureau having thus been constituted, the chairman declares that:

I. The Shareholders represented and the number of shares they hold are shown on an attendance list. Such list and proxies, signed "ne varietur" by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present minutes;

II. As appears from the attendance list, the thousand (1,000) shares representing the entire share capital of the Company are represented at the present Meeting so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the participants have been beforehand informed;

III. The agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Decision to put the Company into liquidation;
2. Appointment of Mr Simon BAKER as liquidator;
3. Determination of the powers of the liquidator;
4. Appointment of CITADEL ADMINISTRATION S.A. as auditor-examiner;
5. To grant discharge to the board of directors and the auditor of the Company.

IV. The Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders resolved to dissolve and to voluntary put the Company into liquidation (liquidation volontaire).

Second resolution

The Shareholders resolved to appoint Mr. Simon BAKER, born in Elgin (United Kingdom) on December 26th, 1955 and residing professionally at 15-17, avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, as liquidator (the Liquidator) in relation to the voluntary liquidation of the Company.

The Liquidator is empowered to do everything which is required for the liquidation of the Company and the disposal of its assets under his sole signature for the performance of his duties.

Third resolution

The Shareholders resolved to confer to the Liquidator the powers set out in articles 144 et seq. of the Luxembourg act dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended (the Law).

The Liquidator shall be entitled to pass all deeds and carry out all operations, including those referred to in article 145 of the Law, without the prior authorisation of the Shareholders. The Liquidator may, under his sole responsibility, delegate some of his powers, for especially defined operations or tasks, to one or several persons or entities.

The Liquidator shall be authorised to make advance payments of the liquidation proceeds (boni de liquidation) to the Shareholders, in accordance with article 148 of the Law.

Fourth resolution

The Shareholders resolved to appoint CITADEL ADMINISTRATION S.A., a public limited liability company (société anonyme) organised under the laws of Luxembourg, with registered office at 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 21.456, as auditor-examiner, in relation to the voluntary liquidation of the Company.

Fifth resolution

The Shareholders resolved to grant discharge to (i) all the directors of the Company and (ii) the auditor of the Company for the exercise of their respective mandates.

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges, in any form whatever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the members of the Bureau, the members of the Bureau signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mil quatorze, le treize mai.

Par devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire de NICANNI INTERNATIONAL S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 96.168 (la Société). La Société a été constituée en date du 26 septembre 2003, suivant un acte de Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 1135 du 30 octobre 2003. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Bertrand DUC, assistant administratif, dont l'adresse professionnelle se trouve à Luxembourg (le Président),

Monsieur le Président nomme comme secrétaire de l'Assemblée Monsieur Gianpiero SADDI, employé privé, dont l'adresse professionnelle se trouve à L-1750 Luxembourg, 74, avenue Victor Hugo (le Secrétaire),

L'Assemblée élit comme scrutateur de l'Assemblée Monsieur Bertrand DUC, prénommé (le Scrutateur).

(Le président, le secrétaire et le scrutateur sont collectivement appelés le Bureau).

Le Bureau ayant ainsi été constitué, Monsieur le Président déclare que:

I. Les Actionnaires représentés ainsi que le nombre des actions qu'ils détiennent apparaissent sur une liste de présence. Ladite liste de présence et la procuration, signées «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, est attachée aux présentes minutes;

II. Ainsi qu'il ressort de la liste de présence, les mille (1.000) actions, représentant la totalité du capital social de la Société sont représentées à la présente Assemblée de telle sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour desquels les participants ont été préalablement informés;

III. l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé de la manière suivante:

1. Mise en liquidation de la Société;
2. Nomination de Monsieur Simon BAKER comme liquidateur;
3. Détermination des pouvoirs du liquidateur;
4. Nomination de CITADEL ADMINISTRATION S.A. comme commissaire-vérificateur;
5. Décharge à accorder au conseil d'administration et au commissaire aux comptes de la Société.

IV. Les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Actionnaires ont décidé de dissoudre et de volontairement mettre la Société en liquidation (liquidation volontaire).

Deuxième résolution

Les Actionnaires ont décidé de nommer Monsieur Simon BAKER, né à Elgin (Royaume-Uni) le 26 décembre 1955 et demeurant professionnellement au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, comme liquidateur (le Liquidateur) dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Le Liquidateur est autorisé à accomplir tout ce qui est nécessaire à la liquidation de la Société et à la réalisation des actifs de la Société sous sa seule signature pour l'exécution de son mandat.

Troisième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'attribuer au Liquidateur tous les pouvoirs prévus aux articles 144 et suivants de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi).

Le Liquidateur est autorisé à passer tous les actes et à exécuter toutes les opérations, en ce compris les actes prévus à l'article 145 de la Loi, sans l'autorisation préalable des Actionnaires. Le Liquidateur pourra déléguer, sous sa seule responsabilité, certains de ses pouvoirs, pour des opérations ou tâches spécifiquement définies, à une ou plusieurs personnes physiques ou morales.

Le Liquidateur est autorisé à verser des acomptes sur le boni de liquidation aux Actionnaires conformément à l'article 148 de la Loi.

Quatrième résolution

Les Actionnaires ont décidé de nommer CITADEL ADMINISTRATION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 21.456, comme commissaire-vérificateur dans le cadre de la liquidation volontaire de la Société.

Cinquième résolution

Les Actionnaires ont décidé d'accorder la décharge (i) à tous les administrateurs de la Société et (ii) au commissaire aux comptes de la Société pour l'exercice de leur mandat respectif.

Frais

Les dépenses, frais et rémunérations et charges, quelle qu'en soit la forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux membres du Bureau, les membres du Bureau ont signé le présent acte authentique avec le notaire.

Signé: B. Duc, G. Saddi et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 20 mai 2014. LAC/2014/23317. Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signée): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014074009/138.

(140087336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Logisys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 99.486.

L'an deux mille quatorze, le douze mai.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «LOGISYS S.A.» (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 29, rue A. München, L-2172 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 99.486, constituée suivant acte notarié du 26 février 2004, publié au Mémorial C numéro 437 du 24 avril 2004. Les statuts ont été modifiés suivant acte notarié tenu en date du 10 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 680 du 2 juillet 2004.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Marie-Line SCHUL, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Damien MATTUCCI, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Amélie BURUS, juriste, avec adresse professionnelle au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet au 1^{er} avril 2014, et modification subséquente de l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa des statuts et de l'article huit (8), premier alinéa des statuts. Insertion de la possibilité pour le conseil d'administration de transférer le siège social à l'intérieur de la commune;

2. Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 25 août 2006 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales;

3. Suppression du septième alinéa de l'article cinq (5) relatif à la nomination du premier administrateur-délégué;

4. Modification de l'article cinq (5) des statuts par l'ajout d'un nouveau huitième alinéa introduisant la possibilité au Conseil d'Administration de prendre des décisions par voie circulaire;

5. Divers.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer, avec effet au 1^{er} avril 2014, le siège social de la Société du 29, rue A. München, L-2172 Luxembourg au 1, rue Pletzer, L-8080 Bertrange, Grand-Duché de Luxembourg. De plus, l'Assemblée Générale décide de formaliser le pouvoir donné au conseil d'administration (ou à l'administrateur unique, le cas échéant) de transférer le siège social à l'intérieur de la commune.

En conséquence, et avec même effet, l'article premier (1^{er}), deuxième alinéa et l'article huit (8), premier alinéa sont modifiés, lesquels alinéas auront désormais la teneur suivante:

Art. 1^{er}. (deuxième alinéa). «Le siège social est établi dans la commune de Bertrange. L'adresse du siège social peut être transférée dans la commune de ce dernier par décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique le cas échéant.»

Art. 8. (premier alinéa). «L'assemblée générale annuelle se réunit le deuxième vendredi du mois de juin à quatorze heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 25 août 2006.

En conséquence, l'article quatre (4) premier alinéa, et l'article cinq (5), huitième alinéa des statuts de la Société sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

Art. 4. (premier alinéa). «La société est administrée par un conseil composé de trois (3) membres au moins, actionnaires ou non. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.»

Art. 5. (huitième alinéa). «Vis-à-vis des tiers, la société est engagée soit par la signature conjointe de deux (2) administrateurs, soit par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs, soit par la signature individuelle ou conjointe de personnes à qui un pouvoir spécial individuel ou général a été conféré par le conseil d'administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature. Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes, la société devra toujours être engagée par la signature conjointe d'un administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée.»

Enfin, l'Assemblée Générale décide de supprimer le sixième alinéa de l'article cinq (5) des statuts subordonnant la délégation à un membre du conseil d'administration à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale décide de supprimer le septième alinéa de l'article cinq (5) des statuts relatif à la nomination du premier administrateur-délégué.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale décide de modifier l'article cinq (5) des statuts de la Société par l'ajout d'un nouveau septième alinéa qui aura la teneur suivante:

Art. 5. (nouveau septième alinéa). «Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.»

DONT ACTE, fait et passé à Strassen, les jours, mois et an qu'en tête des présentes,
et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: M.L. SCHUL, D. MATTUCCI, A. BURUS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 14 mai 2014. Relation: EAC/2014/6698. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014073925/89.

(140086761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Ilemri GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 137.385.

Im Jahre zweitausendvierzehn, den zweiten Mai.
Vor dem Notar Marc LOESCH, mit Amtssitz in Bad-Mondorf.

Ist erschienen:

Herr Per-Arvid ISAKSSON, wohnhaft in 16 G Smithska vägen, 42166 Västra Frölunda, Schweden,
hier vertreten durch Herrn Philippe PONSARD, „ingénieur commercial“, mit beruflicher Anschrift in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle,
auf Grund einer privatschriftlichen Vollmacht gegeben am 30. April 2014.

Welche Vollmacht nach „ne varietur“ Unterzeichnung durch den Bevollmächtigten und den instrumentierenden Notar, gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben wird, um mit ihr registriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie vorerwähnt, den instrumentierenden Notar ersucht, folgendes zu beurkunden:

- Dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung „Ilemri GmbH“, mit Sitz in L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle, am 12. März 2008 gemäß notarieller Urkunde gegründet und im „Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations“ Nummer 996 vom 23. April 2008 veröffentlicht wurde;
- Dass er einziger und alleiniger Gesellschafter der vorbezeichneten Gesellschaft ist und dass er folgende Beschlüsse genommen hat:

Erster Beschluss

Der alleiniger Gesellschafter beschließt, dass das Geschäftsjahr fortan am 31. Mai endet anstatt vom 31. Dezember und für das erste Mal am 31. Mai 2014.

Zweiter Beschluss

Der alleiniger Gesellschafter beschließt Artikel 15 und Artikel 16 der Satzungen abzuändern um ihnen fortan folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 15.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Juni jeden Jahres und endet am 31. Mai des darauffolgenden Jahres.“

„ **Art. 16.** Am 31. Mai eines jeden Jahres erstellt die Geschäftsführung den Jahresabschluss.“

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass dieser Urkunde anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr eintundendzweihundert Euro (EUR 1.200) geschätzt.

Erklärung

Der unterzeichnende Notar, welcher Englisch versteht und spricht, stellt hiermit fest, dass auf Antrag der oben erschienenen Person die vorliegende Urkunde in Deutsch, gefolgt von einer englischen Fassung, abgefasst ist. Auf Antrag derselben erschienenen Person und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung rechtsgültig.

WORÜBER URKUNDE, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden hat der Bevollmächtigte der oben erschienenen Person, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Folgt die Englische Übersetzung des Vorhergehenden textes:

In the year two thousand fourteen, on the second day of May.
Before Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains.

There appeared:

Mr Per-Arvid ISAKSSON, residing at 16 G Smithska vägen, 42166 Västra Frölunda, Sweden,
duly represented by Mr Philippe PONSARD, “ingénieur commercial”, with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 30 April 2014.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing person, represented as stated hereabove, requests the undersigned notary to state that:

- the limited liability company "Ilemri GmbH", with registered office in 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, has been incorporated on 12 March 2008 by a notarial deed published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 996 of 23 April 2008;

- he is the sole member of the above mentioned company and has taken the following resolutions:

First resolution

The sole member decides that the financial year will henceforth close on 31st May instead of 31st December and for the first time on 31st May 2014.

Second resolution

The sole member decides to amend article 15 and article 16 of the articles of incorporation, which henceforth will read as follows:

“ **Art. 15.** The business year begins every year on 1st June and ends on 31st May of the following year.”

“ **Art. 16.** Every year on 31st May the annual accounts are drawn up by the managers.”

Costs

The amount of expenses to be borne by the Company in relation to the present deed are estimated to be approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in German followed by an English version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the German and the English text, the German version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read and explained, the proxy holder of the appearing person, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, signed together with Us, the notary, the present original deed.

Signé: P. Ponsard, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 6 mai 2014. REM/2014/1022. Reçu soixante-quinze euros.75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): L. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 26 mai 2014.

Référence de publication: 2014073824/80.

(140087179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Alysea Luxembourg Les Services S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-3327 Crauthem, 48, rue de Hellange.

R.C.S. Luxembourg B 159.926.

Les états financiers, le rapport de gestion et le rapport du commissaire pour l'exercice clos le 31 décembre 2011 de la Société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Crauthem.

Un Administrateur

Référence de publication: 2014073512/12.

(140086802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.

Airfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 217, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 120.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014073531/9.

(140087038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mai 2014.